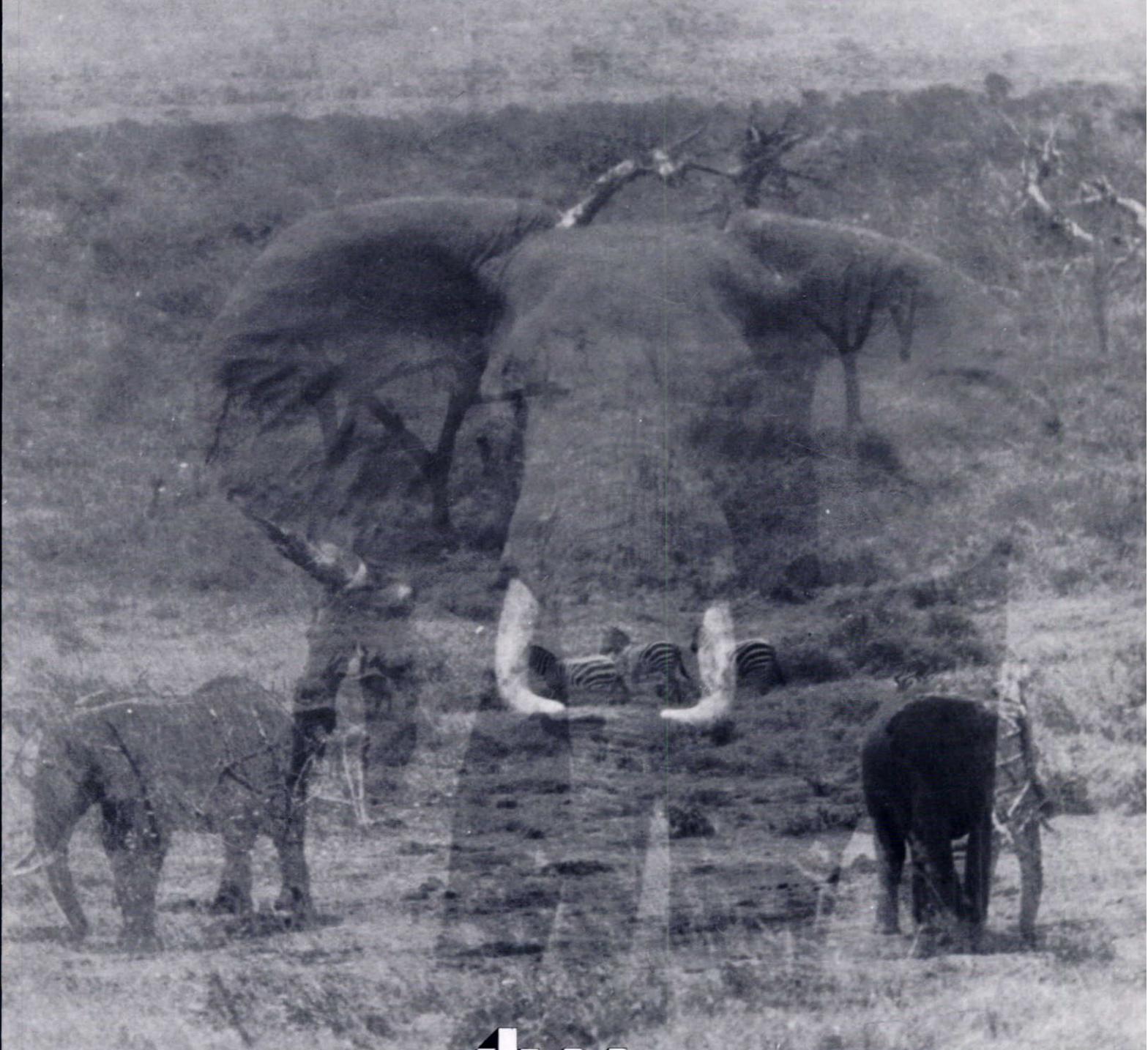


Eléphants et Rhinocéros d'Afrique

L'heure de la décision



PNUE



WWF

ISBN 2-88032-208-1

© Union internationale pour la conservation
de la nature et de ses ressources

22.4.1983

Eléphants et Rhinocéros d'Afrique

L'heure de la décision



Ce document présente les résultats et les recommandations des Groupes de spécialistes des éléphants et des rhinocéros africains de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Ce document découle d'études approfondies et de consultations avec les personnes engagées dans la gestion des éléphants et des rhinocéros en Afrique.

Cette publication a été financée par le World Wildlife Fund (WWF) avec l'aide et le soutien du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elle a été compilée et rédigée par Peter Jackson.

ELEPHANTS ET RHINOCEROS D'AFRIQUE

L'heure de la décision

TABLE DES MATIERES

Résumé.....	5
Introduction.....	7
Situation.....	8
Histoire.....	15
Problèmes.....	23
Action.....	25
Priorités.....	29
Action de l'UICN et du WWF.....	34
Conclusion.....	35
Annexe - CITES.....	36

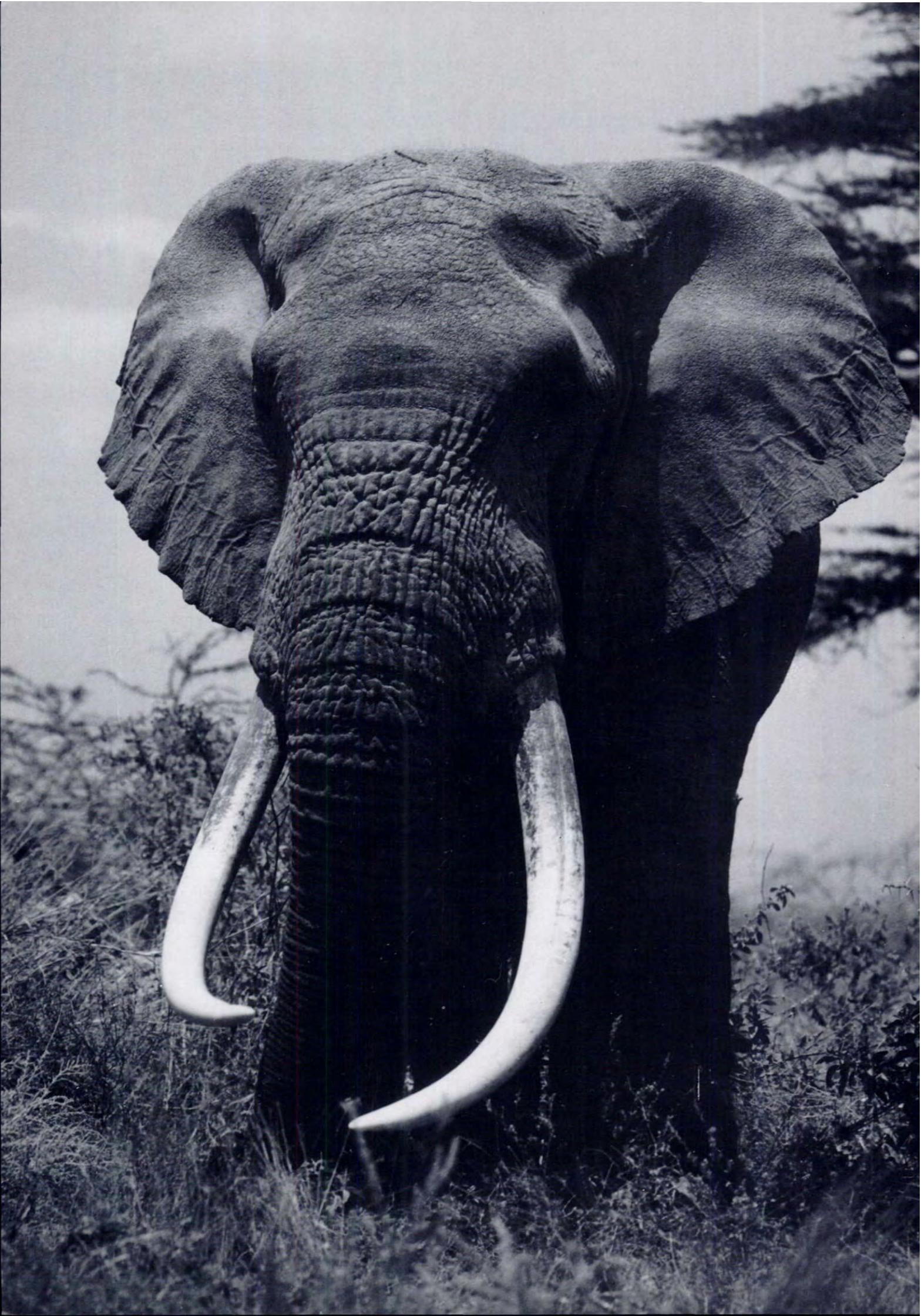
Cartes, graphiques et tableaux

Situation des éléphants.....	10
- carte.....	10
Situation des rhinocéros.....	12
- carte.....	12
Indice des prix de l'ivoire.....	20
Importations mondiales d'ivoire brut.....	20
Prix de l'ivoire - graphique.....	21
Tendances des indices du prix de l'or, de l'ivoire, de la livre sterling et des matières premières.....	21
Importations de corne de rhinocéros.....	22
Nombre de rhinocéros morts.....	22

PHOTOGRAPHIES

Couverture: WWF/Peter Jackson
Page 4: WWF/Norman Myers
Page 6: WWF/Peter Jackson
Page 8: WWF/Mark N. Boulton
Page 9: WWF/Norman Myers
Page 11: WWF/Peter O. Bally
Page 14: WWF/John Hanks
Page 15: WWF/Mark N. Boulton
Page 16: WWF/Iain Douglas-Hamilton
Page 17: WWF/Kenya Information Service
Page 18: WWF/C.A.W. Guggisberg

Page 22: WWF/Peter Jackson
Page 23: WWF/Iain Douglas-Hamilton
Page 24: WWF/Peter Jackson
Page 25: WWF/Kitamari
Page 27: WWF/Mark N. Boulton
Page 28: WWF/Iain Douglas-Hamilton
Page 29: WWF/Peter Jackson
Page 30: WWF/Christian Zuber
Page 33: WWF/Peter Jackson
Page 34: WWF/Michèle Dépraz



RÉSUMÉ

ELEPHANTS ET RHINOCEROS D'AFRIQUE

L'heure de la décision

La communauté internationale a commencé à s'inquiéter de l'état et de l'avenir des éléphants et des rhinocéros au début des années 70, époque à laquelle des activités de braconnage de grande envergure furent découvertes dans plusieurs régions principalement d'Afrique de l'Est. C'est ce qui incita l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le World Wildlife Fund (WWF) et la New York Zoological Society (NYZS) à mener des études sur le terrain afin d'établir les faits et de proposer des recommandations de gestion pour ces espèces, en vue d'assurer leur conservation, en tant que partie intégrante d'un environnement naturel sain et productif pour l'homme. Ces recommandations répondent à la Stratégie mondiale de la conservation traitant de la gestion des ressources naturelles et lancée conjointement en 1980 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'UICN et le WWF.

Les spécialistes des éléphants et des rhinocéros, membres de la Commission de l'UICN de la sauvegarde des espèces, et les administrateurs de la faune des pays africains et autres ont examiné les résultats de ces enquêtes et les recommandations, à l'occasion d'une réunion organisée en août 1981 par l'UICN, le WWF et le gouvernement du Zimbabwe. Il est ressorti de cette réunion que l'éléphant d'Afrique n'est, pour le moment du moins, pas menacé en tant qu'espèce, mais que sa population est en régression dans de vastes régions à cause du braconnage et de la disparition de son habitat; de plus, certaines populations locales d'éléphants sont menacées. L'éléphant et l'homme se trouvent de plus en plus fréquemment en conflit l'un avec l'autre, à mesure que l'homme envahit et exploite l'habitat de l'éléphant. C'est la raison pour laquelle les gouvernements africains doivent décider dès maintenant d'une politique à long terme pour les éléphants, leur permettant de prendre sans délai des mesures en matière de gestion afin de préserver des populations viables de ces animaux.

Le braconnage du rhinocéros, essentiellement recherché pour sa corne, a pris une ampleur si dramatique, que la situation actuelle de cette espèce est considérée comme très précaire. Seuls quelque 700 rhinocéros blancs du nord survivent encore, la plupart dans le nord du Zaïre et le sud du Soudan. La population totale de rhinocéros noirs qui s'élève encore à 10 000 à 15 000 individus répartis entre 18 pays, est toutefois en train de décroître rapidement un peu partout. On estime à 90 pour cent la proportion de rhinocéros noirs que le Kenya a perdue entre 1970 et 1980 et, actuellement, le braconnage est en train de gagner des régions nouvelles.

Aujourd'hui, seul le rhinocéros blanc du sud est considéré comme hors de danger. A la fin du siècle passé, on le pensait en voie d'extinction, mais, grâce à un programme de conservation rigoureux, une poignée de rhinocéros blancs du sud vivant au Natal se mit à prospérer tant et si bien qu'on en trouve actuellement 3 000, répartis entre 8 pays d'Afrique australe, dont la population est non seulement stable, mais même croissante par endroits. L'exemple du rhinocéros blanc du sud illustre bien ce qu'une gestion saine permet de réaliser.

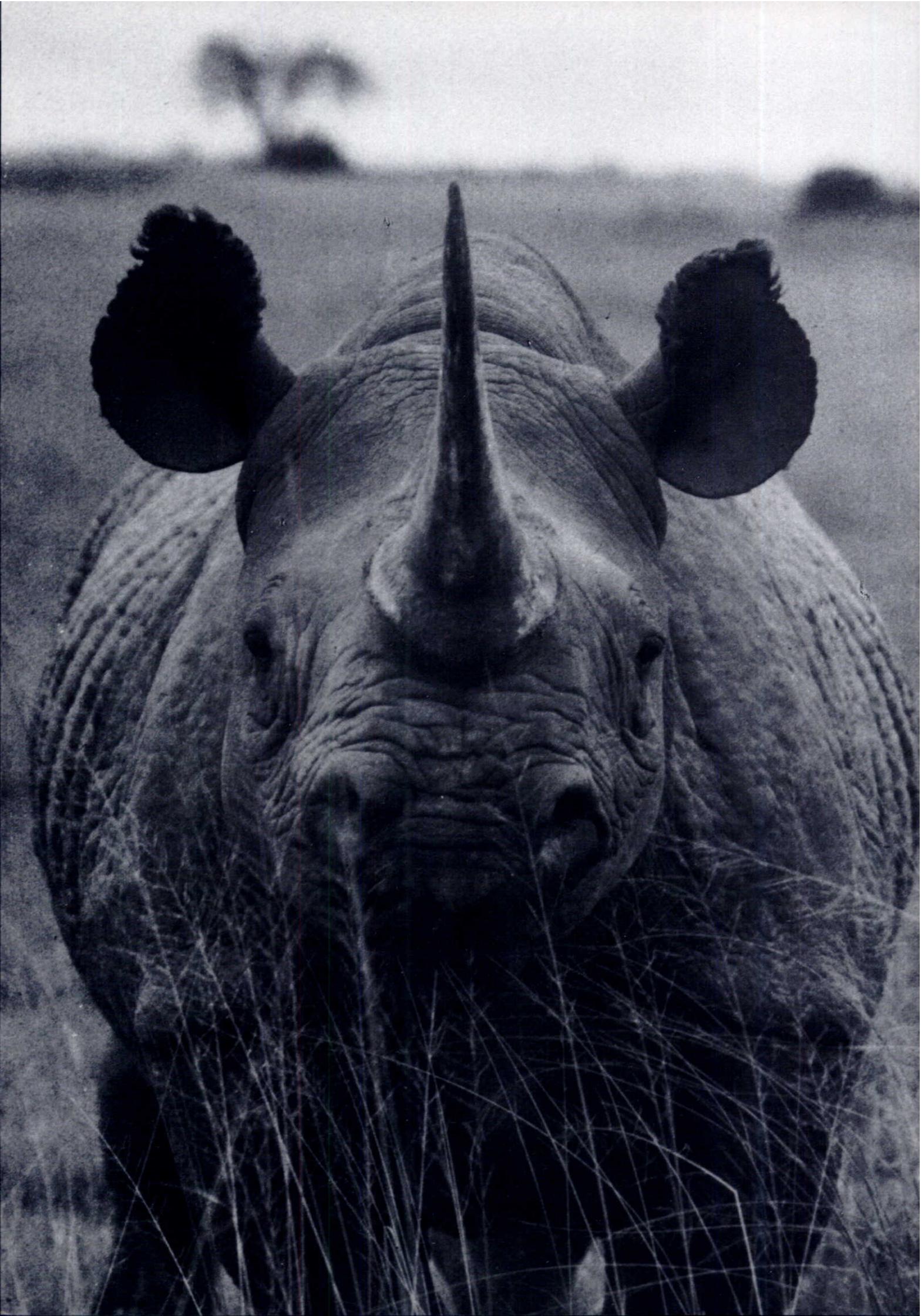
Des enquêtes portant sur le commerce des produits de l'éléphant et du rhinocéros ont fait ressortir l'augmentation spectaculaire du prix et du commerce de l'ivoire provenant d'Afrique pendant ces dix dernières années. Des recommandations ont été émises en vue d'assurer un contrôle plus efficace du commerce de l'ivoire et de freiner la demande de corne de rhinocéros, seule menace sérieuse pour cette espèce. Ces recommandations insistent principalement sur l'importance du respect universel de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et sur l'application concertée de ses dispositions.

L'Afrique est actuellement confrontée à des défis de taille: d'une part, l'augmentation et la dispersion de sa population et, d'autre part, la nécessité d'augmenter le niveau de vie. S'ils veulent renverser la vapeur, avant qu'il ne soit trop tard, il serait temps que les gouvernements africains prennent des décisions politiques pour la conservation des éléphants et des rhinocéros, en tenant compte des conditions socio-économiques prévalant actuellement dans leurs pays respectifs et des projets de développement envisagés.

This One



KU1C-6B3-EX1K



INTRODUCTION

ELEPHANTS ET RHINOCEROS D'AFRIQUE

L'éléphant est l'animal sauvage le plus connu d'Afrique; il est même le symbole de ce continent. Le plus gros des mammifères terrestres, il vit dans des régions très diverses allant de la savane à la forêt équatoriale, des marécages au désert, des régions côtières à la montagne. Son territoire inclut celui de la plupart des autres animaux sauvages d'Afrique et il a un impact considérable sur l'habitat des autres espèces vivant à proximité.

Une diminution spectaculaire du nombre d'éléphants s'est produite brusquement dans les années 70 dans certaines régions comme le Kenya, par exemple, et le commerce illégal de l'ivoire a refait surface, provoquant une vive inquiétude au sein de la communauté internationale. Vu l'absence de données précises sur la répartition de l'éléphant et sa population en Afrique, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le World Wildlife Fund (WWF) et la New York Zoological Society (NYZS) ont financé la première étude de portée continentale, qui a débuté en 1976. Cette étude a fait apparaître clairement que le rhinocéros, qui partage l'habitat de l'éléphant dans de nombreuses régions, régressait dans des proportions telles qu'il ne pouvait qu'être voué à l'extinction. Une étude distincte fut donc entreprise, portant exclusivement sur le rhinocéros.

M. Iain Douglas-Hamilton, consultant pour la faune, connu pour son étude structurale sur les éléphants du Parc national du lac Manyara, en Tanzanie, et président du Groupe de spécialistes de l'éléphant africain, de la Commission de l'UICN de la sauvegarde des espèces, a été désigné comme responsable de l'étude sur les éléphants alors que Mme Kes Hillman, présidente du Groupe de spécialistes du rhinocéros africain, s'est occupée du projet sur le rhinocéros. Le United States Fish and Wildlife Service a financé une étude sur le commerce de l'ivoire réalisée par M. Ian Parker, qui a une grande expérience de la gestion de la faune sauvage et une connaissance approfondie de son commerce. M. Esmond Bradley Martin, géographe, qui avait déjà réalisé des études sur le commerce de la faune sauvage entre l'Afrique et d'autres régions, a entrepris une enquête sur le commerce des produits du rhinocéros.

Les résultats de ces travaux ont été examinés par des spécialistes des éléphants et des rhinocéros, membres de la Commission de l'UICN de la sauvegarde des espèces et des représentants des organismes africains de droit public responsables de la gestion de la faune, à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue en août 1981, sous l'égide de l'UICN, du WWF et du gouvernement du Zimbabwe. Cette réunion a permis,

notamment, de recommander des priorités et des mesures de conservation à long terme.

Le rôle joué par la conservation de la nature dans le développement économique fut souligné par M. Joseph Msika, ministre du Développement des ressources naturelles et de l'eau, à l'occasion de la réunion du Zimbabwe. Le bien-être de l'homme est tributaire d'un environnement naturel sain, capable de lui fournir les ressources de base entretenant la vie. Les animaux et les végétaux sauvages sont des éléments essentiels de l'environnement naturel et jouent notamment un rôle primordial en convertissant l'énergie solaire en nourriture et en oxygène et en assurant le recyclage permanent des éléments nutritifs essentiels à la vie sur terre. C'est pourquoi, la conservation de l'environnement naturel est fondamentale pour améliorer les conditions de vie de l'homme sur terre.

En 1980, la Stratégie mondiale de la conservation a été lancée, afin de servir de guide pratique pour la gestion des ressources naturelles. Préparée par l'UICN, avec la coopération et le soutien financier du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du World Wildlife Fund (WWF), la Stratégie préconise la conservation des ressources vivantes pour trois raisons principales: le maintien des processus écologiques essentiels et des systèmes entretenant la vie, la préservation de la diversité génétique, le maintien de l'exploitation, sur un mode durable, des espèces et des écosystèmes dont dépendent des millions de communautés rurales aussi bien que d'importantes industries.

Les défis que doit aujourd'hui relever l'Afrique sont énormes. En effet, tous les pays africains souffrent d'une croissance démographique galopante. L'homme a donc besoin de plus en plus de terres pour y vivre, produire de la nourriture et satisfaire divers autres besoins. Mais cette expansion géographique risque de bouleverser les ressources naturelles qui font partie intégrante des processus écologiques entretenant toutes formes de vie et qui jouent un rôle important pour l'économie. Tel est le dilemme qui doit être résolu dans l'intérêt d'un développement durable à long terme.

Ce document présente les conclusions et les recommandations des meilleurs experts en matière de conservation de l'éléphant et du rhinocéros d'Afrique, et souligne les mesures qui s'imposent pour permettre à ces animaux de continuer à jouer leur rôle ancestral dans la vie, la culture et l'économie du continent.

SITUATION

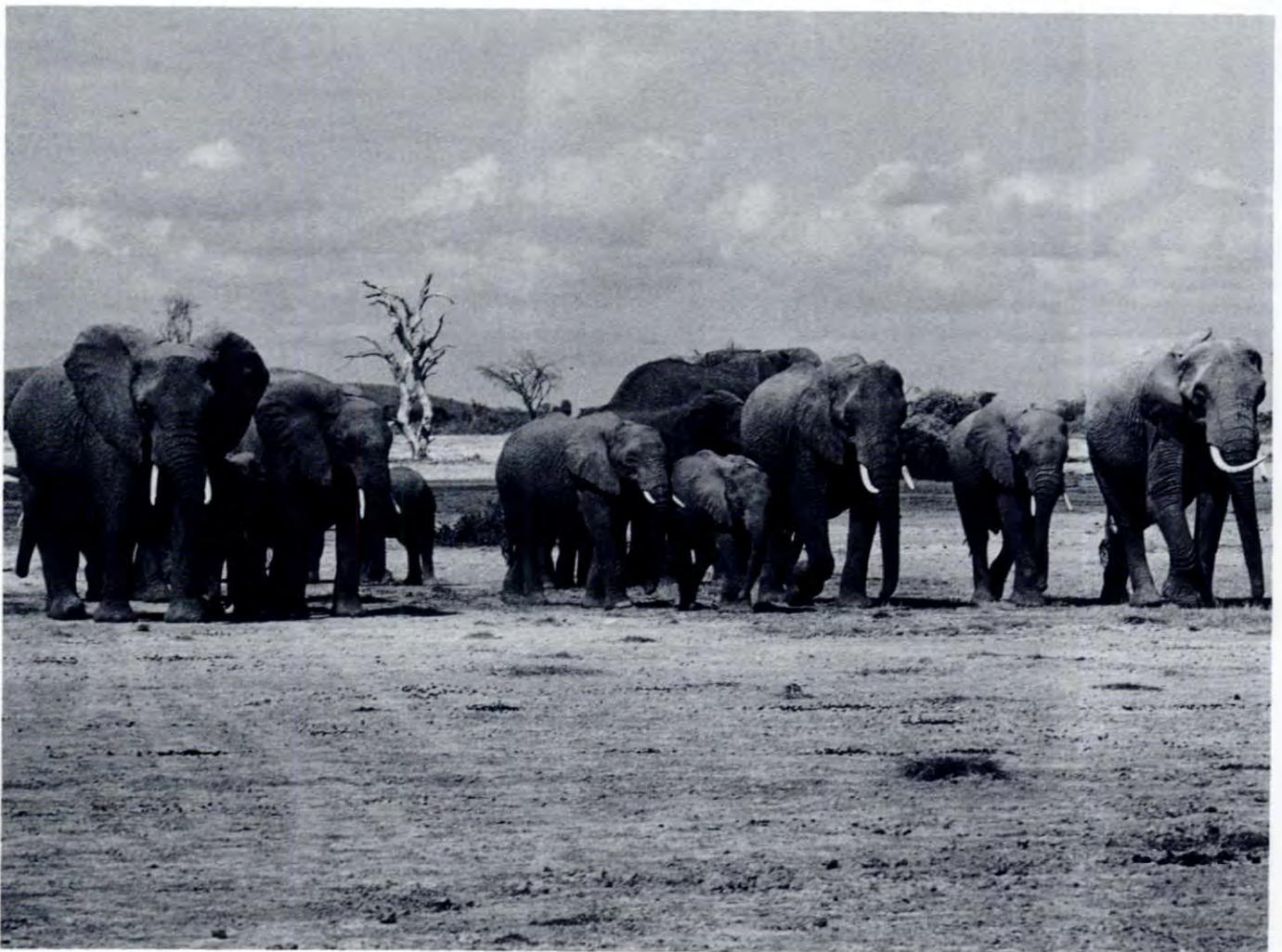
L'ÉLEPHANT D'AFRIQUE

On trouve des éléphants dans 34 pays d'Afrique, au sud du Sahara, et leur territoire, bien qu'en train de diminuer, couvre encore une superficie de plus de 7 000 000 de km², soit plus de trois fois le Zaïre. Les enquêtes détaillées menées à bien entre 1975 et 1980 ont permis de recenser une population de 600 000 éléphants dans les savanes d'Afrique australe et orientale. Dans d'autres régions pour lesquelles on ne possède aucun chiffre précis, à part les résultats d'échantillonnages (notamment dans la forêt équatoriale représentant plus du tiers de l'habitat de l'éléphant), on estime la population de cette espèce à au moins 500 000 individus, peut-être même à 3 000 000. Il resterait donc au moins 1 100 000 éléphants en Afrique, sinon davantage. Il faudra attendre l'avènement de nouvelles techniques permettant de recenser les éléphants en zones forestières pour avoir des données plus précises.

Les enquêtes entreprises jusqu'à maintenant ont montré que, si le nombre total d'éléphants peut sembler "sain", cet animal n'en est pas moins en train de régresser dans la plupart des pays pour lesquels on dispose de données comparatives. De plus, les rares pays où les populations d'éléphants sont considérées comme stables ou même en hausse n'en possèdent qu'un nombre négligeable par rapport à la population totale du continent.

On estime que c'est au Zaïre que se trouve la population la plus importante du continent: près de 400 000 individus, chiffre qui, s'il était possible de réaliser des études satisfaisantes en zones forestières, s'avérerait peut-être plus élevé. La population totale d'éléphants serait de plus de 200 000 pour la Tanzanie, d'environ 160 000 pour la Zambie et de plus de 130 000 pour le Soudan.

Ces études ont fait apparaître la présence d'importantes populations d'éléphants au Kenya (65 000), au Zimbabwe (47 000) et au Botswana (20 000). Il pourrait également y en avoir un grand nombre au Mozambique (55 000?), en République centrafricaine (31 000?) et en Somalie (25 000?).



SITUATION



LE RHINOCEROS D'AFRIQUE

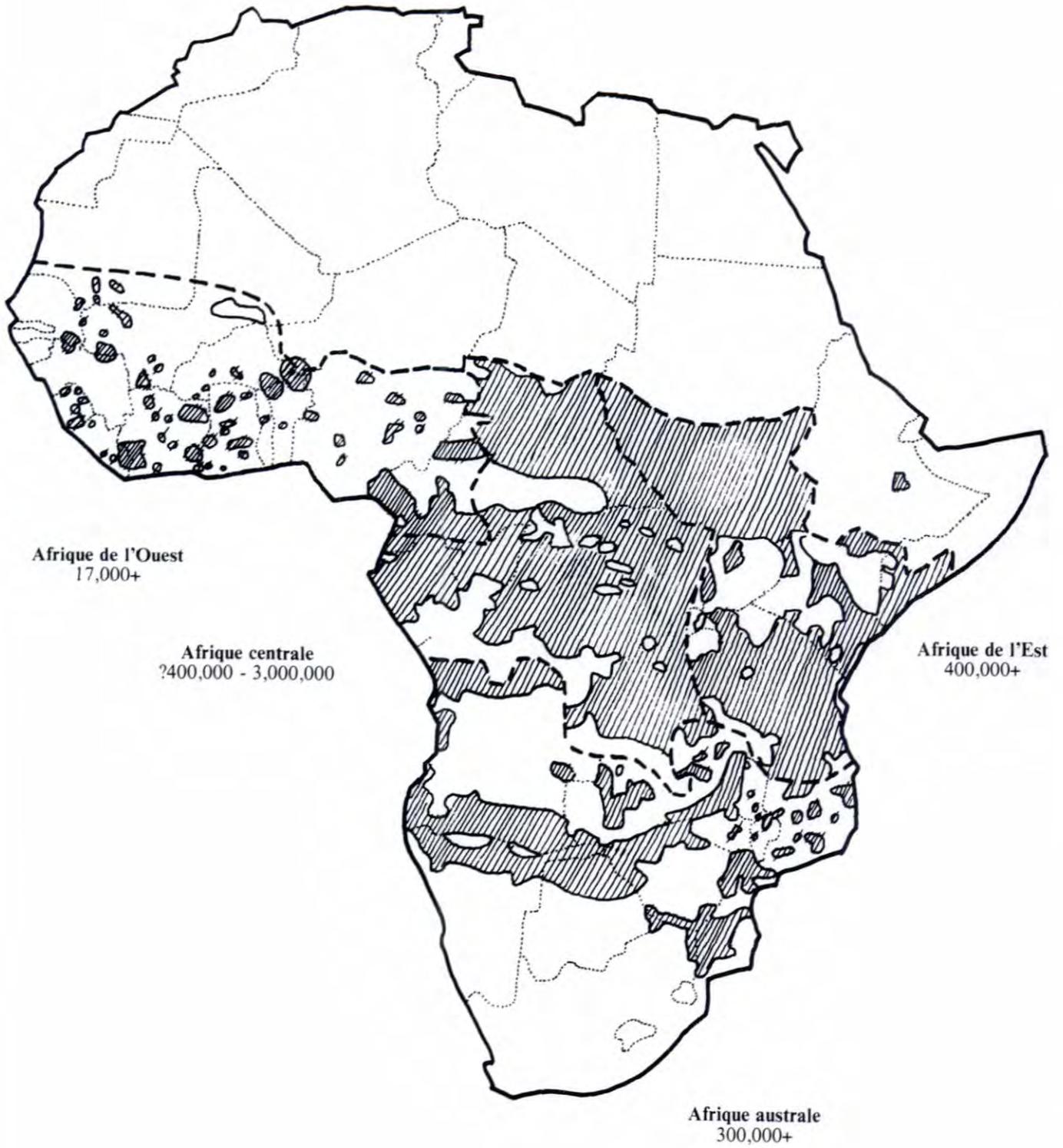
Le rhinocéros noir (*Diceros bicornis*) est le plus répandu et le plus nombreux des rhinocéros d'Afrique. Toutefois, au cours de ces dix dernières années, on a assisté à des activités de braconnage d'envergure et répétées, destinées à fournir de la corne pour la fabrication de manches de dagues en République arabe du Yémen et de médicaments en Asie de l'Est. On estime que le Kenya a ainsi perdu 90 pour cent de sa population de rhinocéros noirs, qu'il ne lui en reste actuellement que quelque 1 500 et que la plupart des autres pays où vit cet animal souffrent du même problème. Seuls, 10 000 à 15 000 rhinocéros noirs survivraient, en populations éparses, dans quelque

18 pays africains, les plus nombreux se trouvant en Tanzanie (3 000 à 4 000), en Zambie (2 500 à 3 000) et en République centrafricaine (1 000 à 3 000).

Le rhinocéros blanc du nord (*Ceratotherium simum cottoni*) est l'un des grands mammifères les plus menacés. Il n'en reste qu'environ 700, vivant presque tous dans le sud du Soudan et au Zaïre, dans le Parc national de Garamba, où ils sont encore la cible des braconniers.

La population de rhinocéros blancs du sud (*Ceratotherium simum*) s'élève à près de 3 000 et n'est pas menacée car elle vit uniquement dans des régions bien protégées. Environ 2 500 de ces rhinocéros vivent en Afrique du Sud, 300 dans d'autres pays de la région, et plus de 600 ont été envoyés dans des zoos du monde entier.

RÉPARTITION DES ÉLÉPHANTS EN AFRIQUE (1979)



RÉPARTITION DES RHINOCÉROS EN AFRIQUE (1980)



-  Noir (*Diceros bicornis*)
-  Blanc (*Ceratotherium simum*)



HISTOIRE DE L'ÉLEPHANT ET DU RHINOCEROS D'AFRIQUE

Les éléphants et les rhinocéros font partie du paysage africain depuis la préhistoire. Ceux qu'on trouve actuellement en Afrique sont les descendants d'une grande variété d'animaux similaires que l'on trouvait aussi en Eurasie et en Amérique. La plupart ont disparu, probablement en raison des bouleversements climatiques, notamment des glaciations successives, qui créèrent des conditions auxquelles ils ne réussirent pas à s'adapter. On a également retrouvé des indices suggérant que l'homme préhistorique pourrait, lui aussi, avoir été responsable de l'extinction de certaines de ces espèces, pour les avoir chassées à outrance.

Les plus anciens vestiges des ancêtres de l'éléphant, connus à ce jour, ont été découverts au bord du lac Moeris, près de El Fayyoun, en Egypte. *Moeritherium* vivait il y a environ 25 millions d'années et était à peu près de la taille d'un gros porc. Plusieurs branches de l'évolution se sont éteintes, et l'éléphant moderne, qui semble avoir évolué il y a environ 5 millions d'années avec le mammouth, est le seul survivant. Il y a moins d'un million d'années, le mammouth existait encore et l'homme préhistorique le représentait dans ses peintures rupestres. Il ne reste aujourd'hui que deux espèces d'éléphants: *Loxodonta africana*, en Afrique, et *Elephas maximus*, en Asie.

L'éléphant d'Afrique est le plus gros mammifère terrestre actuel. Il a une hauteur d'épaule de 3 à 4 mètres et un poids de 5 000 à 6 000 kg. Il fut une époque où l'on trouvait des éléphants sur tout le continent africain: en Afrique du Nord, jusqu'à la mer Rouge et aux côtes atlantiques, et du Sahara central actuel jusqu'à la pointe la plus australe du continent. On reconnaît deux sous-espèces: l'éléphant de savane, *Loxodonta a. africana* et l'éléphant de forêt, *L.a. cyclotis*. L'éléphant de forêt qui vit dans les forêts équatoriales du bassin d'Afrique centrale et de l'Ouest est plus petit que l'éléphant de savane, a des défenses plus fines, généralement droites ou légèrement incurvées qui pointent plutôt vers le bas, contrairement à celles de l'éléphant de savane, dirigées vers l'avant. Dans les régions où la forêt et la savane se rencontrent, on trouve des éléphants présentant les caractéristiques des deux sous-espèces, certains d'entre eux possédant des défenses très lourdes.

La société dans laquelle vit l'éléphant est régie par des lois complexes: les liens maternels sont très forts et les groupes formés de femelles et de jeunes. Les mâles, quant à eux, vivent en solitaires ou en petits groupes et n'ont pas de liens permanents avec les femelles, si ce n'est occasionnellement, pour trouver de la nourriture ou s'accoupler.

Les distances parcourues par l'éléphant sont fonction de l'eau et de la nourriture disponibles. Dans les régions où celles-ci abondent toute l'année, il se déplace généralement peu, mais partout ailleurs, ses migrations saisonnières à la recherche de nourriture l'entraînent sur des centaines de kilomètres.

Depuis au moins deux millénaires, la condition de l'éléphant africain est tributaire du désir de l'homme de se procurer de l'ivoire. A l'instar de l'or, l'ivoire a toujours été prisé pour sa beauté et parce qu'il peut être façonné en objets à la fois esthétiques et utilitaires. L'ivoire et l'or sont souvent utilisés comme monnaie d'échange ou comme moyens de thésaurisation.



Vers le début du Moyen-Age, la chasse pour l'ivoire, s'ajoutant à la sécheresse et au déboisement, fit disparaître les éléphants du nord du Sahara. En Afrique du Sud, la chasse fut l'une des principales causes de la quasi extinction des éléphants, aux 18^e et 19^e siècles. Les chasseurs avaient le droit de tuer autant d'animaux qu'ils le désiraient pour l'ivoire, et aucune loi ne fut édictée jusqu'à ce que les éléphants aient véritablement disparu de la plupart des régions d'Afrique, à l'exception de quelques rares zones isolées.

En Afrique de l'Ouest, la ruée vers l'ivoire, qui atteignit son apogée à la fin du 19^e et au début du 20^e siècles, fit disparaître les éléphants de la plus grande partie de leur territoire d'origine, ne laissant subsister que de maigres populations éparses.

Les éléphants de ces régions étaient des proies faciles, car ils vivaient dans la savane, ce qui constituait également un avantage relatif pour le transport de l'ivoire.

La plus grande partie de l'ivoire de l'Afrique de l'Ouest était transporté par voie fluviale jusqu'aux ports de mer. En Afrique

de l'Est et de l'Ouest, c'étaient les esclaves qui étaient chargés du transport de l'ivoire jusqu'aux côtes, d'où ils étaient exportés en même temps que leur chargement. Il arrivait souvent que l'ivoire fût vendu plus cher que les esclaves qui l'avaient transporté.

En Afrique du Sud, on se servait généralement de chars à boeufs pour le transport de l'ivoire; les marchands Hausa du nord le transportaient, quant à eux, à dos de chameau, à travers le Sahara. Le commerce de l'ivoire se développa avec la construction de routes et de voies de chemin de fer et avec les progrès des moyens de transport fluviaux et maritimes, au 19e et au début du 20e siècle.

Aucune des régions où l'éléphant a été exterminé n'avait de lois de conservation. Il fallut attendre la fin du siècle dernier pour que des lois soient promulguées pour protéger les rares survivants d'Afrique australe et prévenir une destruction similaire en Afrique de l'Est. Ces lois ne connurent qu'un succès mitigé et furent ignorées des chasseurs africains qui tuaient l'éléphant depuis la nuit des temps. Elles permirent toutefois de décourager généralement les chasseurs européens (qui tuaient l'éléphant avec des armes puissantes à des fins purement commerciales), ce qui empêcha l'extermination totale des éléphants.

On s'aperçoit, en étudiant les fluctuations du commerce de l'ivoire, que la quantité d'ivoire en provenance d'Afrique est passée d'environ 100 à 200 tonnes aux 16e et 17e siècles, à plus de 800 tonnes par an entre 1900 et 1914. Pendant l'entre-deux-guerres et dans les premières années d'après la Seconde Guerre mondiale, la demande d'ivoire diminua considérablement. Au début des années 70, ce commerce connut une nouvelle gloire en raison de l'instabilité financière mondiale. C'est ainsi qu'avec la montée en flèche de la demande et des prix, la quantité d'ivoire quittant l'Afrique atteignit de nouveau des niveaux comparables à la période précédant la première guerre mondiale. Les statistiques font

apparaître que les importations mondiales passèrent de 100 tonnes par an au début des années 50 à près de 1 000 tonnes en 1976, le niveau actuel étant d'environ 700 tonnes par an.

Une partie de cet ivoire provient d'éléphants morts de mort naturelle, mais on estime à moins d'un quart la quantité d'ivoire "récupéré" arrivant sur le marché. Le reste provient d'éléphants tués pour diverses raisons, notamment le contrôle de la population pour protéger l'habitat, la prévention des dégâts causés aux cultures, la chasse sportive, et le braconnage (principale source d'ivoire dans les pays où règnent des troubles intérieurs et où les éléphants sont facilement accessibles). Près de la moitié de l'ivoire vendu dans le monde provient d'éléphants morts naturellement ou de chasse autorisée, le reste est le fruit de braconnage.

On ne peut faire qu'une estimation approximative du nombre d'éléphants correspondant au commerce actuel de l'ivoire. En examinant les défenses en vente ces derniers temps à Hongkong et au Japon (qui importent 83 pour cent de l'ivoire brut d'Afrique), on est arrivé à un poids moyen de 9,65 kg par défense. A partir de cette donnée, on a pu calculer que le commerce des années 70 avait provoqué la mort de 40 000 à 60 000 éléphants par année, chiffre qui était tombé au-dessous de 40 000 en 1979 et 1980. Les autorités de certains pays ont suggéré que ce total devait être encore plus élevé, étant donné qu'une quantité inconnue d'ivoire restait en Afrique, et ont fait remarquer que sur un vaste échantillonnage de défenses exposées dans la Salle de l'ivoire, à Dar-es-Salaam on obtenait un poids moyen de 4,8kg seulement par défense.

Si la demande d'ivoire a épuisé certaines populations d'éléphants, la disparition de l'habitat, accaparé par l'homme, est elle aussi un facteur important de menace à long terme. Comme dans de nombreuses régions du globe, la population du continent africain croît si rapidement qu'elle est obligée d'accaparer de nouvelles terres. La coexistence pacifique avec l'éléphant n'est plus que rarement possible; au Rwanda, pays à



forte densité humaine, le gouvernement a ordonné, en 1975, l'élimination des derniers éléphants vivant à l'extérieur des forêts, les villages et les champs ne leur laissant plus assez de place. Un expert a estimé que l'éléphant perdait son habitat à raison de 2 pour cent par an depuis 1950. Ce facteur pourrait à lui seul être responsable de la disparition de 20 pour cent des éléphants au cours de ces 30 dernières années. Si la destruction de l'habitat de l'éléphant continue à la même cadence, elle pourrait bien finir par faire disparaître au moins 20 000 éléphants par année.

Il convient d'examiner les tendances actuelles dans les quatre régions d'Afrique: est, ouest, centre et sud afin de connaître l'état actuel de l'éléphant sur ce continent.

Afrique de l'Est

L'Afrique de l'Est est la région sur laquelle on dispose des données les plus précises pour ce qui est du nombre d'éléphants. En effet, plusieurs recensements y ont eu lieu, l'un, effectué par une équipe de l'UICN et l'autre par le KREMU (Kenya Rangeland Ecological Monitoring Unit). C'est ainsi qu'on estime qu'entre 1970 et 1977 le Kenya a perdu la moitié de ses éléphants à cause de sécheresses catastrophiques et de braconnage à outrance. La situation ne semble pas s'être améliorée depuis puisque, selon les enquêtes réalisées ultérieurement par le KREMU, il y aurait eu de nouvelles diminutions en 1977 et 1978. Depuis 1979, les lois kényennes sont devenues plus strictes. Tout commerce privé de trophées de chasse est désormais interdit et des opérations de lutte contre le braconnage de grande envergure ont été entreprises. De l'ivoire de contrebande a été saisi à l'aéroport de Nairobi et en Allemagne, dans des colis en provenance d'Afrique. L'exportation de l'ivoire qui était de l'ordre de 400 tonnes en 1976 a considérablement diminué et la population actuelle d'éléphants se monte à environ 65 000 au Kenya.

On estimait qu'il restait plus de 200 000 éléphants en Tanzanie, mais on y a enregistré une mortalité anormalement élevée imputable au braconnage dans le nord. Jusqu'à fin 1979, le sud de la Tanzanie échappa à ce fléau, mais à mesure que les braconniers cherchaient de nouvelles sources d'ivoire, les éléphants de cette région étaient eux aussi menacés.

En Ouganda, on a assisté au déclin catastrophique des populations d'éléphants sous le régime du président Idi Amin Dada et lors de son renversement par les troupes tanzaniennes. En 1966, le Parc national de Kabalega Falls comptait environ 15 000 éléphants; en 1980, il n'en restait qu'environ 1 200. Des massacres comparables ont été enregistrés au Parc national de Rwenzori. Le braconnage a pu sévir d'autant plus facilement dans ce pays qu'il était aisé de s'y procurer des armes à feu. Il ne reste aujourd'hui qu'environ 2 000 éléphants pour tout le territoire ougandais, alors qu'il y a une dizaine d'années, il y en avait encore 20 000.

On estime que plus de 130 000 éléphants vivent au sud du Soudan. Malgré des réseaux de communications et de transports peu développés, le braconnage serait encore très intense dans certaines régions et le nombre total d'éléphants en train de décliner.

Afrique de l'Ouest

Il n'existe pas de recensement suivi des éléphants d'Afrique de l'Ouest, mais selon des statistiques officielles, le commerce de l'ivoire aurait augmenté entre 1890 et 1909 en Afrique de l'Ouest francophone (Bénin, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Haute-Volta), coïncidant avec l'expansion et l'exploitation coloniales. Les exportations diminuèrent avant la Première Guerre mondiale, atteignant un niveau plancher par la suite, mis à part une brève poussée à la fin des années 40 et au début des années 50.



Cette longue période de régression du commerce de l'ivoire peut s'expliquer par l'extermination des populations d'éléphants et la destruction de leur habitat. La chasse commerciale autorisée jusqu'en 1939 permit aux commerçants de distribuer des fusils aux chasseurs africains et de les payer pour les trophées de chasse et la viande qu'ils ramenaient. Cela ne manqua pas de provoquer une rapide diminution du nombre d'éléphants et même l'extermination des rhinocéros.

Vers 1979, le nombre total d'éléphants s'élevait à environ 17 000 pour l'Afrique de l'Ouest, ne représentant plus qu'un pourcentage minime du total du continent. Dans certains cas, ils ont été réduits à des populations si peu nombreuses et si isolées qu'il est devenu trop peu rentable pour les braconniers d'organiser des expéditions de chasse à l'ivoire. L'éléphant de l'Afrique de l'Ouest est principalement menacé par la disparition de son habitat due à l'expansion des zones habitées et cultivées par l'homme.

Afrique centrale

L'Afrique centrale comprend le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon, le Tchad et le Zaïre et possède une population d'éléphants évaluée à plus de 400 000, soit plus du tiers du total minimum estimé pour le continent. La plus grande partie de l'ivoire de cette région vient de l'éléphant de forêt, et se distingue très facilement de l'ivoire de l'éléphant de savane. Des statistiques ont révélé que l'Afrique centrale était le plus grand producteur d'ivoire du monde depuis au moins une centaine d'années et que près de 60 pour cent de l'ivoire examiné récemment à Hongkong provenait d'éléphants de forêt.



Comme l'Afrique de l'Ouest, cette région connut une flambée des exportations d'ivoire qui coïncida avec des percées de l'homme vers l'intérieur des terres. Cette période d'expansion culmina en 1905 puis déclina brutalement avant 1914. Il est presque certain que des populations d'éléphants facilement accessibles ont été exterminées et que de l'ivoire ramassé sur place fut mis sur le marché; ceci eut pour conséquence de rendre l'ivoire de plus en plus difficile à trouver. Seul le Zaïre (alors Congo belge) semble avoir su maintenir ses exportations d'ivoire à un niveau élevé jusqu'en 1914.

Entre les deux guerres mondiales, les exportations d'ivoire tombèrent à un niveau très bas, et ce n'est que récemment qu'elles ont recommencé à augmenter.

Afrique australe

On estime à 77 000 (environ 7 pour cent de la population totale du continent), le nombre d'éléphants vivant au Botswana, en Namibie, en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Des recensements aériens indiquent que leur nombre est généralement stable et les augmentations sont contrôlées par abattage sélectif, tant au Zimbabwe qu'au Parc national Kruger, en Afrique du Sud. On enregistre toutefois, au Botswana et en Namibie, des baisses d'effectifs imputables au braconnage.

La Zambie semble avoir la troisième population d'éléphants d'Afrique, par ordre d'importance, soit environ 160 000. Des recensements effectués dans la vallée de Luangwa révèlent toutefois une diminution entre 1972 et 1980, probablement due au braconnage.

Vers la fin de la présence portugaise en Angola et au Mozambique, d'importants massacres d'éléphants ont été rapportés, nombre de réfugiés portugais ayant décidé de ramener de grandes quantités d'ivoire en Europe. L'ivoire d'Angola était en outre échangé contre des armes tant par le FNLA que par l'UNITA. Aucun recensement global n'a encore été entrepris dans ces deux pays, mais on estime que la population d'éléphants devrait être de l'ordre de 12 000 pour l'Angola et de 55 000 pour le Mozambique.

Le rhinocéros et la demande de corne

Il existe deux espèces de rhinocéros en Afrique, le rhinocéros noir (*Diceros bicornis*) et le rhinocéros blanc (*Ceratotherium simum*), dont une sous-espèce qu'on ne trouve qu'en Afrique australe et une autre dans une ceinture au nord de la forêt équatoriale.

En dépit de leur nom, ces deux espèces de rhinocéros sont grises. Le qualificatif "blanc" vient vraisemblablement d'une mauvaise traduction du mot boer "wilde" voulant dire "large", et qui se réfère aux lèvres larges et carrées de cette espèce. Alors que le rhinocéros noir vit généralement en solitaire, le rhinocéros blanc, qui est le deuxième mammifère terrestre par la taille (après l'éléphant) est sociable et plutôt placide.

Les premiers Européens qui débarquèrent en Afrique décrivent des plaines où le gibier foisonnait et un voyageur raconta même, vers 1830, qu'il avait vu 100 à 150 rhinocéros blancs et noirs, en un seul jour, en Afrique australe. Cette région était aussi une zone de chasse sportive et de subsistance intensive. Vers 1840, deux chasseurs tuèrent 89 rhinocéros au cours d'un bref séjour dans la région. Frederick Selous, grand chasseur qui a donné son nom à une réserve de Tanzanie, racontait en 1872 que le rhinocéros blanc était abondant dans la région devenue aujourd'hui le Zimbabwe, mais 15 ans plus tard, cet animal avait pour ainsi dire disparu de toute la zone allant de Salisbury (aujourd'hui Harare) au Zambèze.

La chasse était également pratiquée dans l'est, le centre et l'ouest de l'Afrique, si bien qu'au début de ce siècle, le rhinocéros avait disparu de nombreuses régions du Cameroun,

de Centrafrique et du Tchad, et que son territoire s'était considérablement rétréci.

Les rhinocéros d'Afrique de l'Est déclinèrent plus lentement et bénéficièrent de lois sur la protection du gibier portant sur la plupart des espèces sauvages. Cela ne les empêcha toutefois pas d'être pourchassés par les braconniers ni de perdre leur habitat au profit de l'homme; la situation devint si alarmante au début des années 60 (on ne trouvait plus de rhinocéros que dans la moitié du territoire du Kenya), que des appels furent lancés pour leur conservation.

Si une partie de la chasse au rhinocéros était pratiquée pour la viande et le cuir, c'est surtout pour satisfaire la demande de corne (destinée à la fabrication de médicaments en Asie) que les populations de rhinocéros ont été décimées. Cette demande avait déjà été à l'origine de la quasi-destruction des trois espèces de rhinocéros d'Asie, laquelle avait entraîné la ruée sur la corne de rhinocéros d'Afrique.

Toutefois, l'escalade spectaculaire de la demande de corne de rhinocéros au cours de ces dix dernières années s'explique par un autre facteur. En République arabe du Yémen, la plupart des hommes portent une sorte de dague traditionnelle connue sous le nom de *Djambia*. La corne de rhinocéros est utilisée depuis très longtemps pour la fabrication du manche des *Djambia* les plus chères, que peu de gens pouvaient s'offrir autrefois. Mais, au début des années 70, la demande de corne destinée à cet usage s'accrut rapidement, à mesure que les Yéménites commençaient à gagner des salaires plus élevés en Arabie Saoudite et dans d'autres pays producteurs de pétrole. Le revenu par habitant passa de 80 dollars en 1970 à 700 dollars en 1979. Entre 1969 et 1977, les importations de corne de rhinocéros atteignirent 22 645 kg, ce qui représente la mort de près de 8 000 rhinocéros.

Le prix de la corne de rhinocéros monta en flèche, atteignant en 1979 un niveau presque vingt et une fois supérieur à celui de 1970. Les négociants de corne de rhinocéros d'Asie de l'Est furent obligés de payer de nouveaux tarifs, ce qui ne manqua pas de provoquer l'immobilisation d'importantes quantités de corne pour la spéculation et en vue de la fabrication de médicaments.

Les assauts répétés subis par le rhinocéros d'Afrique, principalement dûs à la demande de corne pour la République arabe du Yémen, eurent pour conséquence le massacre de 90 pour cent des rhinocéros noirs du Kenya, d'Ouganda et du nord de la Tanzanie, régions où se trouvaient les plus grandes concentrations du continent. Le braconnage s'est étendu aux autres pays possédant des populations de rhinocéros: l'Angola, le Mozambique, l'Ouganda, le Soudan et la Zambie. On trouve encore des rhinocéros noirs dans 18 pays, et le total des effectifs est estimé à 10 000 à 15 000; ils continuent toutefois à subir les assauts des braconniers.

Seuls quelque 700 rhinocéros blancs survivent encore, la plupart au nord du Zaïre et au sud du Soudan, et probablement quelques-uns en République centrafricaine et en Ouganda.

Le rhinocéros blanc du sud fut le premier rhinocéros d'Afrique à subir les attaques répétées des chasseurs. Sa viande était très prisée par les premiers colons européens qui utilisaient aussi la graisse de sa bosse. Vers 1892, on considérait cette espèce comme éteinte. Toutefois, quelques années plus tard, on découvrit un petit groupe de rhinocéros blancs du sud dans la région de Umfolozi-Hluhluwe, au Natal. Il y a maintenant 2 500 rhinocéros blancs du sud au Natal et plus de 300 ont été réintroduits au Bophuthatswana, au Botswana, au Mozambique, en Namibie, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe. L'augmentation de la population de rhinocéros blancs du sud qui suivit la mise en application de ces mesures est un excellent exemple des résultats que l'on peut espérer d'un programme de conservation énergique.

INDICE DES PRIX DE L'IVOIRE: 1914 = 100

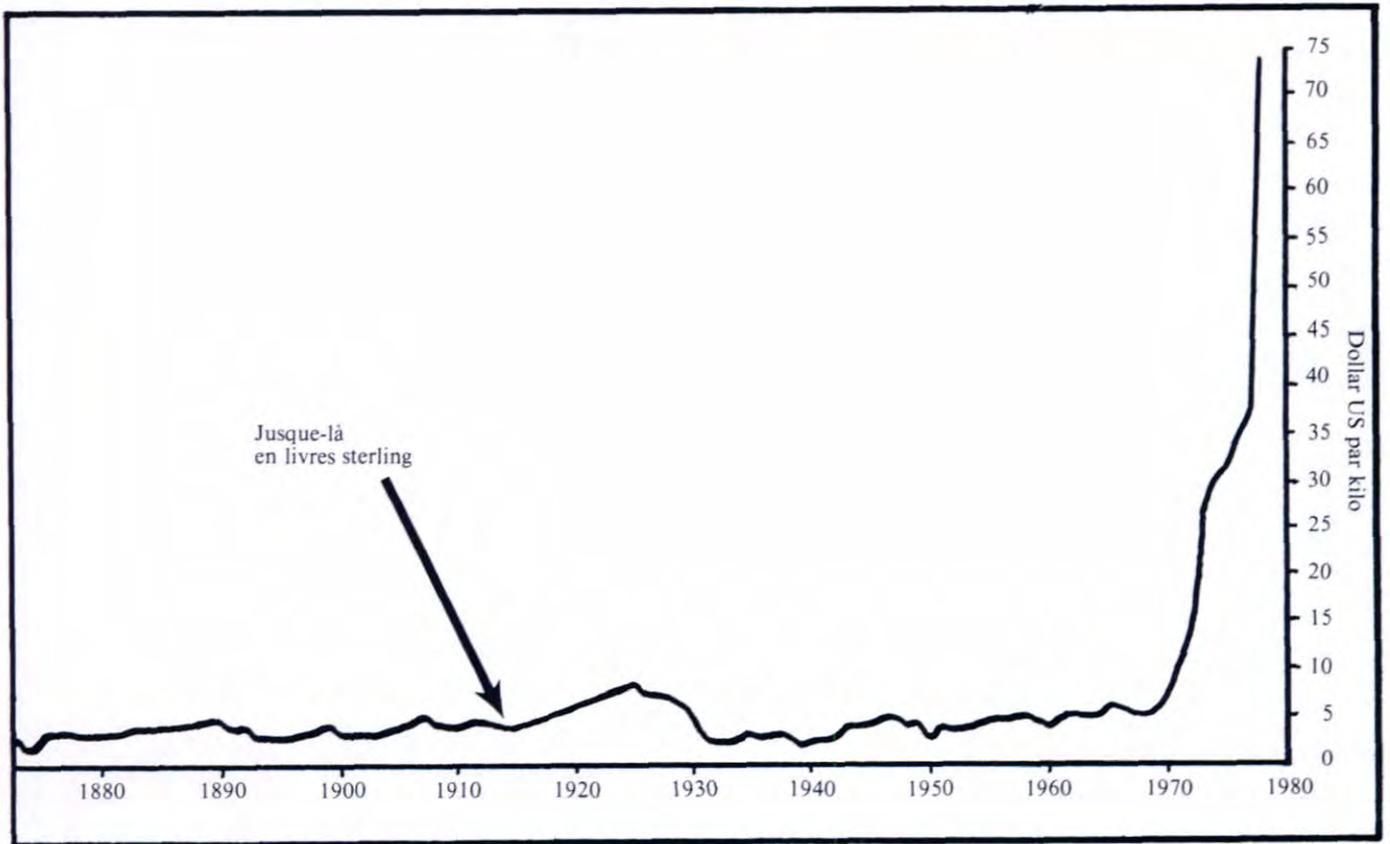
Tiré des valeurs d'exportation de l'Afrique de l'Est pour les années 1925-1951; tous les autres indices correspondent à une combinaison de chiffres de divers importateurs

Année	Indice	Année	Indice	Année	Indice
1873	74	1906	108	1946	114
74	47	07	133	47	115
1875	82	08	112	48	100
76	95	09	109	49	105
77	87	1910	104	1950	75
78	86	11	115	51	87
79	82	12	114	52	85
1880	90	13	111	53	92
81	88	14	100	54	104
82	91	1915		1955	106
83	102	to	n/d	56	113
84	102	1924		57	115
1885	102	1925	200	58	117
86	102	26	171	59	105
87	108	27	167	1960	95
88	108	28	160	61	120
89	123	29	145	62	115
1890	112	1930	115	63	118
91	102	31	66	64	116
92	98	32	62	1965	136
93	82	33	58	66	142
94	78	34	74	67	127
1895	78	1935	79	68	119
96	89	36	69	69	129
97	89	37	83	1970	166
98	92	38	70	71	128
99	108	39	55	72	229
1900	88	1940	61	73	519
01	88	41	58	74	579
02	87	42	70	1975	612
03	86	43	92	76	690
04	95	44	91	77	758
1905	108	1945	97	78	1561

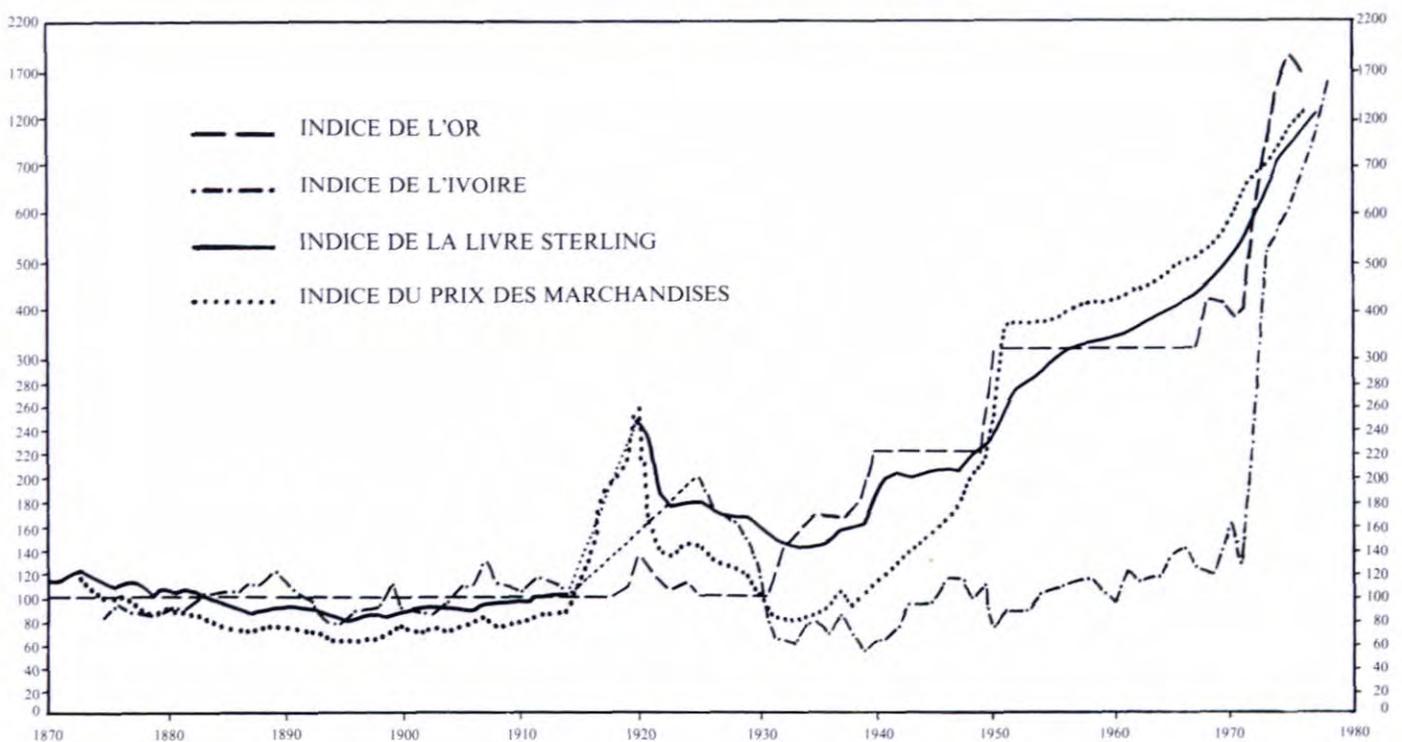
IMPORTATIONS MONDIALES MINIMALES D'IVOIRE BRUT
(Japon, Hong-Kong, RFA, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, France, Espagne, Etats-Unis, Italie et Singapour)

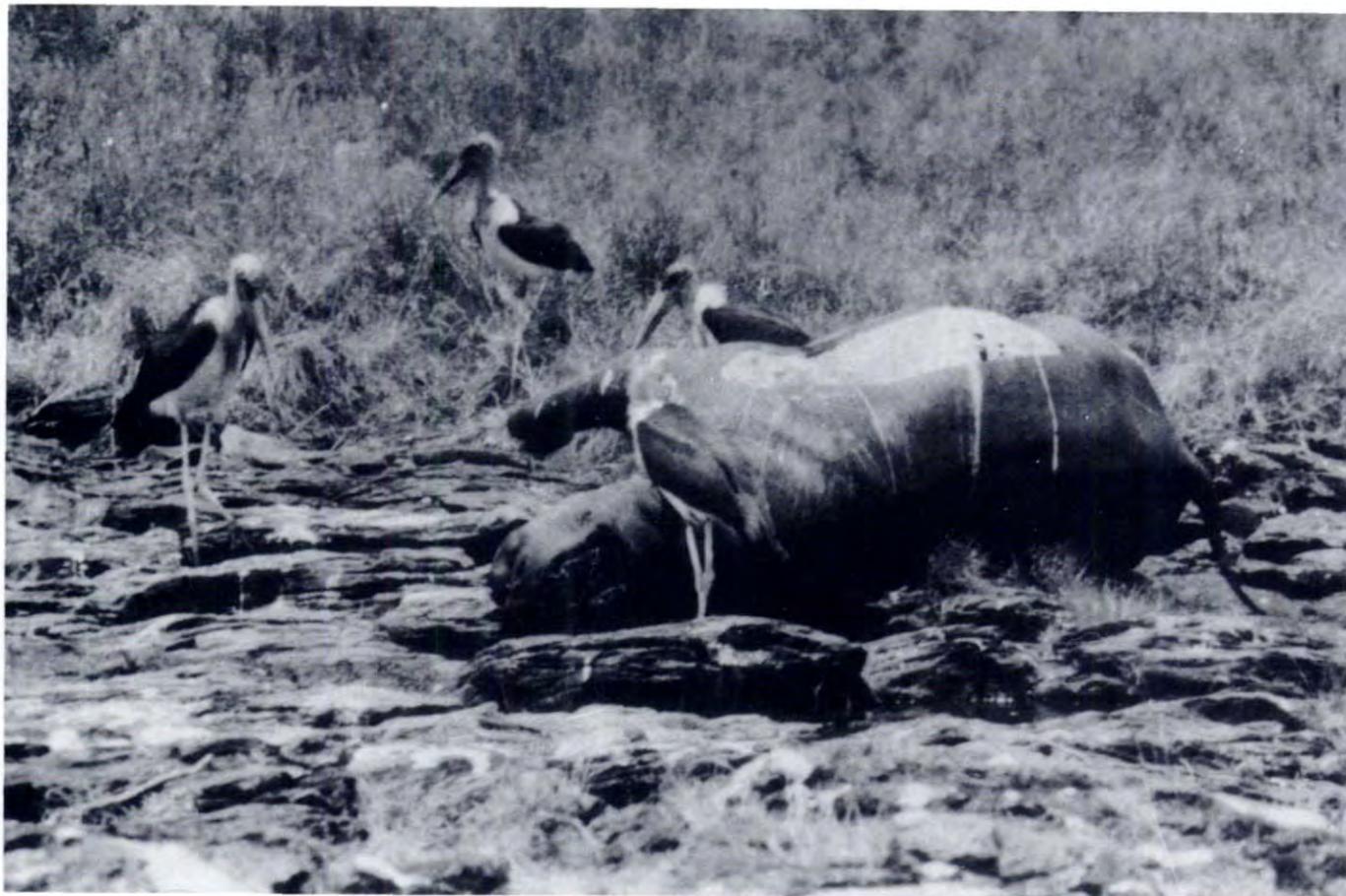
Année	Total Kg	Total en \$	\$ par Kg	Année	Total Kg	Total en \$	\$ par Kg
1950	28,725	82,597.29	2.88	1965	440,247	2,676,728.58	6.08
51	86,573	350,793.50	4.05	66	449,656	2,867,967.85	6.38
52	182,894	699,632.01	3.83	67	537,079	3,058,358.15	5.69
53	266,046	1,089,927.86	4.10	68	621,964	3,313,367.13	5.33
54	201,015	940,021.95	4.68	69	647,816	3,738,951.05	5.77
1955	211,861	1,008,547.26	4.76	1970	630,719	4,690,839.26	7.44
56	263,233	1,332,958.86	5.06	71	492,940	5,028,552.73	10.20
57	242,685	1,254,133.25	5.17	72	689,607	10,171,507.67	14.75
58	260,725	1,371,553.38	5.26	73	1,236,163	34,308,115.06	27.75
59	334,415	1,569,347.17	4.69	74	922,917	28,098,112.41	30.44
1960	391,678	1,667,644.84	4.26	1975	922,718	29,413,380.17	31.88
61	235,979	1,266,426.01	5.37	76	991,000	-	-
62	350,002	1,804,867.62	5.16	77	827,000	-	-
63	288,420	1,525,432.73	5.29	78	816,000	-	-
64	484,771	2,523,628.91	5.21	79	681,000	-	-
				1980	680,000	-	-

LE PRIX DE L'IVOIRE 1880-1978



TENDANCES COMPARÉES DE 4 INDICES





**ESTIMATIONS MINIMALES D'IMPORTATIONS DE
CORNES DE RHINOCEROS PAR LES PRINCIPAUX PAYS
CONSOUMATEURS PAR ANNEE DE 1972 A 1978**

Pays	Poids (kilos)	
Yémen du Nord (1971/2 à 1976/7) (le 20% a été déduit du montant des importations brutes, car cette quantité est ré-exportée sous forme de copeaux vers Hong- Kong et la Chine)	2,972	env. 3 tonnes
Taiwan	943	} env. 2 tonnes
Japon	792	
Corée du Sud	223	
Chine		
Copeaux importés du Yémen du Nord et de Hong-Kong	750	} 1,75 tonnes
Autres importations	1 000	
Autres pays (Hong-Kong, Singapour, Inde, Népal, Malaisie, Birmanie, Thaïlande, Indonésie, Macao, Europe occidentale, Amérique, etc.)	1 000	1 tonne
Total		7,75 tonnes

N.B. Les entrepôts, tels que Hong-Kong et Singapour, consomment relativement peu de corne de rhinocéros; les estimations de ce tableau concernent uniquement leur propre consommation.

Sources: Statistiques officielles d'importations du Yémen du Nord, Taiwan, Japon et Corée du Sud. Informations de marchands, fonctionnaires gouvernementaux; corrélations de diverses données d'importations/exportations; et résultats d'enchères gouvernementales.

**ESTIMATIONS MINIMALES DE CORNE PRODUITE PAR LA
MORT DE RHINOCEROS DANS DIFFERENTS PAYS ET
AIRES GEOGRAPHIQUES, EN MOYENNE ANNUELLE
ENTRE 1972 ET 1978**

Pays (ou aire)	Nombre de morts par an	Kilos par an
Kenya	1 500	4 320
Tanzanie	690	2 000
Ouganda et Afrique centrale (Soudan, Rép. Centrafricaine, Zaïre, Zambie et Rhodésie)	200 *	900
République d'Afrique du Sud	100	350
Autres pays d'Afrique australe (Angola, Afrique du Sud-Ouest, Botswana, Malawi, Zimbabwe et Mozambique)	90	300
Asie	80 (?)	100 (?)
Totaux	2 660	7 970 (ou 8 ton- nes)

* Ce chiffre est ajusté afin de n'indiquer que le nombre de rhinocéros morts dont la corne est utilisée sur le marché international.

PROBLÈMES

COMMENT SAUVER L'ÉLÉPHANT ET LE RHINOCÉROS?

L'éléphant et le rhinocéros se disputent avec l'homme un certain espace vital et, à mesure que les populations humaines augmentent, le territoire de ces espèces diminue. Les éléphants qui vivent à proximité de terres agricoles et de zones d'activités de l'homme, sont souvent un véritable fléau en raison des destructions qu'ils occasionnent.

Les assauts que font subir à ces animaux les braconniers pour l'ivoire, et les mesures prises par les populations locales pour protéger leur champs, peuvent amener l'éléphant à se réfugier dans des endroits où il se sent en sécurité, comme les parcs nationaux et les réserves; de tels déplacements peuvent donner l'impression, sur le plan local, que le nombre d'éléphants est en train d'augmenter, alors qu'en fait il diminue partout. De trop grandes concentrations d'éléphants provoquent parfois une destruction de la végétation plus rapide que la régénération. Ce problème peut être résolu soit en éliminant les éléphants considérés comme excédentaires, soit en laissant la "nature faire les choses". Au Parc du Tsavo, au Kenya, des milliers d'éléphants sont morts de faim pour avoir détruit l'habitat dont ils étaient tributaires, leur situation ayant encore été aggravée par la sécheresse et les feux allumés par les habitants de la région.

Dans certaines régions, notamment au Zimbabwe et au nord du Botswana, il a été prouvé que, depuis une centaine d'années, les populations d'éléphants sont en hausse et qu'il leur arrive de plus en plus souvent d'entrer en conflit avec les populations humaines en expansion.

En Afrique du Sud et au Zimbabwe, on contrôle actuellement, les populations de rhinocéros et d'éléphants par abattage sélectif. Partout ailleurs, en particulier en Afrique de l'Est, leur nombre est cependant en diminution, les braconniers continuant à sévir.

S'il est vrai que les rhinocéros peuvent poser des problèmes à l'agriculture, ils provoquent beaucoup moins de dégâts que les éléphants et sont nettement moins nombreux. Le braconnage a fait disparaître une grande partie des rhinocéros qui se trouvaient à l'extérieur des zones protégées, et même dans les réserves.

Les enquêtes réalisées pour déterminer l'état des éléphants et des rhinocéros ont montré que le braconnage était généralement plus répandu dans les pays où la situation intérieure était conflictuelle, où l'application de la loi s'était relâchée suite à des troubles politiques ou à la guerre. Les animaux sauvages concentrés dans les régions protégées où de bonnes routes d'accès avaient été construites pour les touristes (par exemple en Ouganda) ont particulièrement souffert de telles situations, et dans de nombreux pays, notamment au Congo, au Soudan, au Tchad et au Zaïre, les soldats ont tué nombre d'éléphants pour la viande, l'ivoire, ou simplement pour le sport. La possibilité de se procurer des armes automatiques constitue, dans la plupart des pays africains, une nouvelle menace pour les animaux sauvages, y compris pour les éléphants et les rhinocéros.





QUE FAIRE?

Les Gouvernements des pays possédant des populations d'éléphants et de rhinocéros doivent formuler des politiques de conservation en tenant compte des conditions socio-économiques locales et des plans de développement. Toutefois, la conservation ayant une importance aussi grande au niveau mondial que national, il incombe à la communauté internationale d'apporter une assistance sous forme de fonds, d'équipements ou de coopération technique, et d'aider à contrôler le commerce international des produits de l'éléphant et du rhinocéros.

La conservation des populations d'éléphants et de rhinocéros implique une action dans différents domaines:

- protection et gestion des espèces et de leur habitat;
- réglementation de l'exploitation des espèces et de leurs produits;
- recherche et surveillance continue pour s'assurer que les décisions en matière de gestion se fondent sur les données scientifiques les plus fiables possible;
- éducation de toutes les catégories de la population pour leur apprendre le rôle et l'importance des espèces par rapport à l'environnement de l'homme.

Protection et gestion des éléphants et des rhinocéros et de leur habitat

La gestion des éléphants et des rhinocéros et de leur habitat est de prime importance. Elle comprend la protection des espèces contre le braconnage et de leur habitat contre les dégradations. Une gestion ne peut être efficace que s'il existe un réseau vraiment approprié de parcs nationaux et de réserves. Le territoire des éléphants englobe généralement celui des rhinocéros et d'autres animaux sauvages. C'est pourquoi une gestion appropriée de l'éléphant est, en principe, tout aussi bénéfique à d'autres espèces.

La plupart des pays ont déjà un réseau de parcs nationaux et de réserves, mais il importe que tous les gouvernements s'assurent de la qualité de leur réseau et, si nécessaire, créent de nouvelles aires protégées. Il est essentiel que les aires protégées disposent d'un personnel qualifié et d'un équipement adéquat pour la lutte contre le braconnage et contre toutes activités illicites susceptibles de dégrader l'habitat.

La gestion peut s'avérer nécessaire pour conserver à l'éléphant et au rhinocéros un habitat qui leur convienne. Cette gestion peut impliquer la construction de barrages, l'aménagement de points d'eau, de tranchées garde-feu et de barrières pour



protéger les terres cultivées contre les éléphants. De telles actions doivent absolument avoir un fondement écologique sain; il importe par exemple de s'assurer que la création de nouveaux points d'eau ne provoque pas de nouveaux foyers de destruction par les éléphants et éloigne vraiment ceux-ci des zones potentielles de conflit avec l'homme.

La gestion des éléphants peut impliquer des mesures pour limiter ou réduire leurs effectifs dans certaines régions bien définies. Elle peut se faire par abattage sélectif, méthode destinée uniquement au contrôle de la population. Il importe que les produits de l'abattage soient strictement contrôlés.

Dans les régions où il a été clairement établi qu'une population limitée était biologiquement capable de supporter une chasse contrôlée, les éléphants peuvent être tués pour l'ivoire, la viande, le cuir et d'autres produits. En terme de gestion, cette opération porte le nom de "prélèvement" et ne devrait jamais être autorisée dans les parcs nationaux mais se limiter à d'autres régions protégées et gérées, pouvant comprendre des zones tampon avec des parcs nationaux. La même loi devrait s'appliquer aux "safaris" qui sont aussi une forme d'exploitation de l'éléphant.

La législation pour la protection de l'éléphant et du rhinocéros devrait être réexaminée afin de la rendre aussi efficace que possible. Elle devrait comporter la description détaillée des circonstances dans lesquelles un permis de chasse peut être délivré pour des animaux constituant une menace à la vie, à la propriété ou à l'agriculture. Les lois sur les espèces sauvages devraient être publiées en termes clairs et toute violation sévèrement réprimée par la police et les tribunaux.

Réglementation de l'exploitation des produits de l'éléphant et du rhinocéros

Eléphants et rhinocéros ont une valeur économique durable. Ils attirent des touristes du monde entier venant des voir dans leur habitat naturel, des chasseurs qui paient des droits élevés et emploient des experts locaux pour obtenir des trophées, ils rapportent également de l'argent grâce à la vente de l'ivoire, du cuir et de la viande. Ces animaux ont en outre une grande importance économique pour les populations vivant sur leur territoire, à l'extérieur des parcs nationaux et qui utilisent leurs produits pour satisfaire leurs besoins.

L'exploitation de ces espèces doit néanmoins être contrôlée.

Le tourisme devrait être contrôlé afin d'éviter qu'il ne provoque une dégradation des habitats et l'épuisement des espèces.

La chasse devrait être réglementée ainsi que l'utilisation des trophées de chasse afin de préserver les populations de rhinocéros et d'éléphants.

La chasse au rhinocéros ne devrait être permise que dans les régions où elle sert à promouvoir la conservation d'une population donnée. La chasse au rhinocéros blanc du nord, espèce dangereusement menacée, ne devrait être autorisée nulle part.

Le commerce des produits de l'éléphant et du rhinocéros devrait être contrôlé tant sur le plan national qu'international. Tous les pays devraient adhérer à la Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui joue un rôle primordial dans le contrôle du commerce international et soutient les efforts de conservation déployés à l'échelon national. Plusieurs pays impliqués dans le commerce des produits de l'éléphant et du rhinocéros, y compris ceux qui, comme le Burundi, sont utilisés pour le transit, ont adhéré à la CITES. De nombreux pays Parties à la Convention n'ont toutefois pas encore promulgué de loi allant dans le sens de cette convention.

Les Gouvernements devraient améliorer l'application de la CITES et en particulier:

1. adopter le permis international normalisé recommandé, ainsi que le nouveau timbre de "sécurité";
2. faire figurer le code international convenu sur toutes les défenses;
3. désigner les fonctionnaires chargés de coordonner l'application et la mise en oeuvre de la convention;
4. assurer une étroite coordination entre les divers organismes responsables de son application tels que les ministères ou départements des ressources sauvages, les services de douane et de police;
5. accroître les possibilités de coopération internationale visant à la mise en application de la Convention (par exemple, installation de lignes de télex entre les autorités de la CITES).

Recherche et surveillance continue garantissent des décisions judicieuses en matière de gestion

La recherche et la surveillance continue sont nécessaires aux programmes de conservation, tant au niveau de la planification que de la mise en oeuvre. La recherche devrait avoir pour objectif de déterminer l'état des populations de rhinocéros et d'éléphants et de leur habitat dans chaque pays. Les résultats devraient être examinés à la lumière des exigences futures en matière d'exploitation des terres, afin de pouvoir préparer des politiques de conservation à long terme.

La surveillance des espèces, de leur habitat et du commerce de leurs produits, devrait être continue, afin de connaître aussi vite que possible les tendances risquant d'exiger de nouvelles mesures de gestion ou la révision de celles qui existent déjà.

Les enquêtes sur le commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros devraient être axées sur la surveillance de l'efficacité des contrôles afin de les améliorer, le cas échéant.

Education et sensibilisation du public

A tous les niveaux, chacun doit se rendre compte que l'homme fait non seulement partie de la nature, mais qu'il en est tributaire, et que la conservation de la nature et de ses ressources est un facteur essentiel à l'amélioration du niveau de vie de tous. Pour être efficaces, les décisions prises par les dirigeants politiques et les planificateurs doivent se fonder sur la compréhension de l'écologie de l'environnement humain.

Tous les pays devraient instaurer des cours sur l'environnement, introduire la conservation dans les programmes scolaires et promouvoir des "Clubs nature" pour inciter les jeunes à s'intéresser à la conservation et les mettre en contact avec la nature.

Il faudrait encourager jardins zoologiques et musées d'Histoire naturelle à créer des programmes éducatifs sur le rôle de l'homme dans la nature, par rapport à l'éléphant, au rhinocéros et à d'autres animaux sauvages.

Des groupes de spécialistes pourraient être chargés d'expliquer au public les problèmes graves de la conservation et pousser les responsables politiques à adopter des lignes de conduite écologiquement fondées.

Il importe avant tout de gagner à la cause de la conservation les populations vivant à proximité de zones protégées et partageant leur territoire avec des animaux sauvages, étant donné que très souvent les mesures de conservation leur sont partiellement défavorables. Il faudrait leur assurer des avanta-

ges concrets provenant des ressources, tels que possibilités de travail, participation aux avantages issus du tourisme et de la chasse autorisée, viande et autres produits provenant d'opérations de gestion. Il faudrait en outre encourager la création d'industries artisanales fondées sur l'exploitation rationnelle des ressources sauvages locales. L'objectif poursuivi devrait être la valorisation des espèces sauvages sur le plan local, faute de quoi, les populations risquent de les considérer comme des nuisances.





PRIORITÉS

ACTIONS PRIORITAIRES A ENTREPRENDRE POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT ET DU RHINOCEROS

Des scientifiques et des spécialistes de la Commission de l'UICN de la sauvegarde des espèces s'occupant plus particulièrement de la conservation des éléphants et des rhinocéros, ainsi que des représentants des ministères des Ressources sauvages des pays africains réunis au Parc national de Wankie, au Zimbabwe, en juillet-août 1981, se sont mis d'accord sur les mesures à prendre de toute urgence. Il ont d'autre part procédé à l'examen des priorités dans le cadre de trois catégories principales, d'égale importance:

1. Action politique et gouvernementale
2. Mesures concernant le commerce
3. Action sur le terrain

Ils ont fixé des priorités en fonction des espèces ou sous-espèces particulières, des écosystèmes où elles vivent, du rapport coût-efficacité de telles actions, des chances de transformer un état de conservation médiocre en état de conservation satisfaisant. Ils ont mis également l'accent sur le maintien d'un état de conservation satisfaisant pour les espèces clés.

Les priorités arrêtées pour les espèces et les populations locales sont les suivantes:

1. Rhinocéros blanc du nord
2. Rhinocéros noir
3. Rhinocéros blanc du sud
4. Eléphant du Kaokoland, Namibie
5. Eléphant de forêt d'Afrique de l'Ouest
6. Eléphant de savane d'Afrique de l'Ouest
7. Eléphant d'Afrique centrale et de l'Est.

ACTION POLITIQUE ET GOUVERNEMENTALE

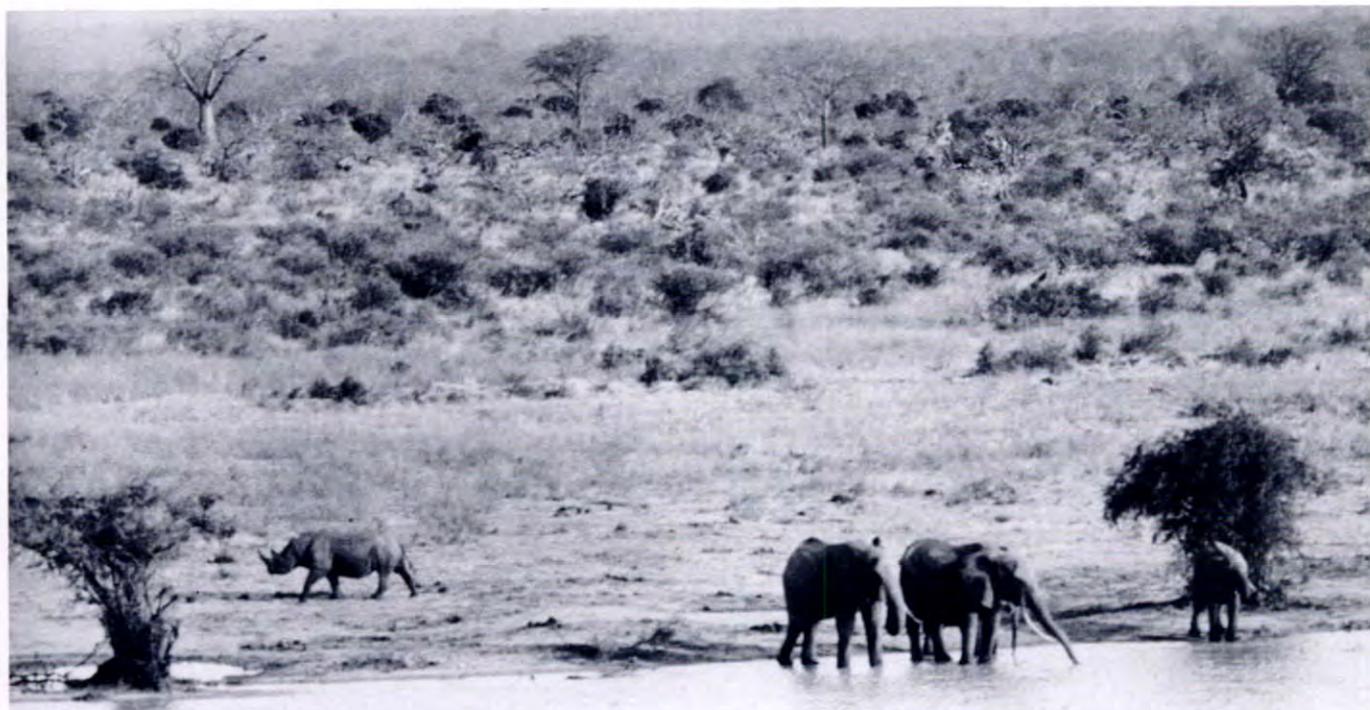
Des contacts au plus haut niveau pris par le Directeur général de l'UICN sont considérés comme l'action la plus appropriée dans les cas suivants:

Eléphants et rhinocéros du Kaokoland-Damaraland - Namibie

Les populations d'éléphants et de rhinocéros du Kaokoland qui survivent encore dans le désert, toutes deux exceptionnellement bien adaptées à un milieu aride, sont menacées par la chasse aussi bien légale qu'illégale. Etant donné que les autorités ne sont peut-être pas vraiment conscientes de l'importance de ces animaux, une démarche de la part de l'UICN aurait des chances d'amener un changement dans leur politique et d'assurer la survie de ces populations.

Eléphants du Parc "W" - Bénin - Niger - Haute-Volta

Les populations d'éléphants vivent dans ce parc de part et d'autre des frontières de trois pays, c'est pourquoi il est absolument nécessaire de coordonner les différentes mesures et actions de lutte contre le braconnage et de considérer la menace représentée par les projets d'extraction du phosphate à l'intérieur du parc.





Éléphant du désert, région de Gourma - Mali

Cette population de 500 éléphants du désert, ou peut-être moins, qui parcourt le sud du Mali, doit être protégée. Ce pays dispose de fonds limités pour la conservation et il va de soi que la survie de cette population ne sera véritablement garantie que si les responsables du Gouvernement malien s'engagent politiquement à la conserver.

Commerce de produits animaux

Il est nécessaire que les pays producteurs coordonnent leurs activités commerciales, en particulier le commerce de l'ivoire et les structures coûteuses destinées aux safaris. Une telle coordination ferait mieux apparaître l'importance des animaux sauvages en ce qui concerne l'utilisation des terres et partant, encouragerait l'exploitation durable et la conservation.

Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles

Une action diplomatique s'impose maintenant pour que cette Convention prenne la première place dans le programme de conservation africain, pour que de plus en plus d'Etats signent cette Convention et pour que les différentes annexes de la Convention puissent être remises à jour (si cela n'a pas déjà été fait).

Coopération régionale pour la lutte contre le braconnage

Il faudrait encourager une coopération régionale en matière de lutte contre le braconnage.

MESURES CONCERNANT LE COMMERCE

Commerce de la corne de rhinocéros et démarches auprès des gouvernements des pays consommateurs

Le Secrétariat de la CITES devrait accorder la priorité absolue à des contacts au plus haut niveau auprès du gouvernement de la République arabe du Yémen et des gouvernements d'Asie de l'Est, en particulier les états signataires de la Convention. Ces démarches devraient avoir pour objectif principal d'expliquer à ces gouvernements la précarité de la situation des populations de rhinocéros en déclin aussi bien en Afrique qu'en Asie, et de les pousser à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme au commerce de la corne de rhinocéros. L'influence des gouvernements pourrait être considérable sinon décisive, et permettre de limiter la demande de corne de rhinocéros.

Commerce de la corne de rhinocéros et démarches auprès des négociants

Il serait important de contacter les négociants de corne de rhinocéros pour leur expliquer la situation précaire de cet animal et le rôle que joue le commerce sans lequel ces populations n'auraient sans doute jamais été décimées. Une telle approche irait de pair avec une requête demandant aux négociants de considérer l'utilisation de produits acceptables, susceptibles de se substituer à la corne de rhinocéros et de faire disparaître son commerce. Les deux projets clés envisagés sont de prendre contact, d'une part avec les négociants du Yémen du Nord, et d'autre part avec ceux d'Asie de l'Est.

Surveillance continue du commerce de l'ivoire

Le Secrétariat de la CITES devrait accroître ses moyens de surveillance continue du commerce de l'ivoire et de la corne de rhinocéros bruts, avec l'assistance du Centre de l'UICN de surveillance continue de la conservation.

Octroi de cartes de légitimation spéciales destinées aux négociants internationaux d'ivoire brut

Tous les négociants internationaux d'ivoire brut devrait être porteurs d'une autorisation spéciale pour pouvoir exercer leurs activités.

Application de la CITES

Assistance technique aux pays africains dans leurs efforts d'application de la Convention.

ACTION SUR LE TERRAIN

RHINOCEROS

Rhinocéros blanc du nord

(*Ceratotherium simum cottoni*)

Le rhinocéros blanc du nord se trouve actuellement dans une situation extrêmement précaire, c'est pourquoi les projets suivants sont recommandés pour action immédiate, par ordre de priorité:

1. Le troupeau en captivité de rhinocéros blancs du nord devrait être augmenté en regroupant les animaux actuellement captifs en une seule unité viable et à même de se reproduire.
2. Il faudrait ajouter quelques animaux sauvages au troupeau d'animaux captifs. Ces animaux seraient empruntés aux pays où ils seraient capturés.
3. La population de rhinocéros blancs du Parc national de Garamba, au Zaïre est considérée comme ayant la plus grande valeur à la fois au niveau biologique et en terme de conservation, et comme étant la plus viable. Etant donné que cette population réside aussi dans un parc national existant depuis longtemps, il faudrait avant tout s'occuper d'assurer sa sécurité à Garamba qui est également une zone prioritaire de conservation des éléphants.
4. A part le Parc national de Garamba, le sud du Soudan est la seule région où des rhinocéros blancs du nord survivent encore. Etant donné leur déclin rapide et leur situation précaire dans les aires protégées prévues ou existantes du Soudan, il conviendrait d'entreprendre une action aussi rentable que possible, pour atteindre l'objectif principal: assurer la préservation d'une unité de population viable au moins dans le sud du Soudan. Une protection adéquate dans une région limitée où des animaux isolés pourraient être transplantés, aurait des chances d'apporter davantage à la préservation du rhinocéros blanc que des mesures coûteuses pour créer de nouvelles et vastes aires protégées.

Rhinocéros blanc du sud

(*C. simum simum*)

Dans certains parcs nationaux d'Afrique australe, le rhinocéros blanc est en surnombre; il faudrait donc obtenir des fonds pour en transférer un certain nombre dans des parcs nationaux suffisamment spacieux et faisant partie du territoire d'origine de l'espèce. Les aires de priorité (par exemple des aires où l'état de conservation et l'état biologique sont satisfaisants, et où des populations relativement importantes de rhinocéros blancs pourraient être établies) sont le Parc national de Wankie, le Parc national de Kazuma Pan, le complexe comprenant le Parc national de Matetsi, du Zambéze (autrefois Parc national des Chutes Victoria), le Parc national Chobe et éventuellement les parcs nationaux se trouvant dans la vallée moyenne du Zambéze.

Rhinocéros noir (*Diceros bicornis*)

Avant d'établir des priorités pour les projets destinés aux rhinocéros, il est important de résoudre l'incertitude qui règne à propos de l'état taxonomique des diverses espèces considérées. Une étude de la taxonomie de *D.bicornis* s'impose, elle aussi. En attendant, on utilisera l'ordre de priorité suivant pour la conservation des sous-espèces (ou populations régionales), à l'intérieur des espèces: 1. *Diceros bicornis longipes*, 2. *D.b.ladoensis*, 3. *D.b.michaeli*, 4. *D.b.minor*.

Cameroun: (*D.b.longipes*)

L'efficacité de mesures anti-braconnage menées à bien par du personnel bien formé et motivé peut être renforcée par l'utilisation de certains biens d'équipement clés servant à assurer la protection de populations de *D.b.longipes*, peu nombreuses mais viables, dans les Parcs nationaux de Benoué et Bouba Njida, et la Réserve du Faro.

République centrafricaine: (*D.b.longipes*)

Les populations de rhinocéros en Centrafrique sont considérées comme prioritaires étant donné que nombre d'entre elles se trouvent dans des régions d'intérêt pour la conservation.

Kenya: (*D.b.Ladoensis*)

L'aire protégée de Kerio comprend la seule population de *D.b.ladoensis*. Il est nécessaire de renforcer les mesures de protection existantes et de prévoir la réimplantation d'animaux provenant de régions avoisinantes non protégées.

Kenya: (*D.b.michaeli*)

Le Parc national Aberdares constitue une zone clé potentielle pour la protection du *D.b.michaeli*. Les mesures de protection devraient être maintenues au plus haut niveau en fournissant à la région un équipement adéquat et du personnel formé.

La translocation et la protection de *D.b.michaeli* aux Parcs de Meru et du Tsavo méritent un soutien permanent; il faut toutefois tenir compte de la densité de peuplement de rhinocéros, la mortalité provenant de rivalités territoriales pouvant apparaître pour ces espèces.

Tanzanie: (*D.b.minor*)

La Réserve de gibier de Selous contient la plus importante population de *D.b.minor*. Les mesures de protection qui existent déjà devraient être maintenues et renforcées, notamment pour lutter contre les incursions des braconniers motorisés. La Réserve de Selous est également une aire prioritaire pour l'éléphant.

Zambie: (*D.b.minor*)

L'état biologique et de conservation très satisfaisant des populations de *D.b.minor* de la vallée de Luangwa devrait être maintenu et renforcé.

Afrique australe

L'état de nombreuses populations de rhinocéros noirs vivant dans des aires protégées efficacement pourrait être amélioré en transférant les effectifs ayant dépassé la capacité de charge de ces aires. Il existe plusieurs projets dans ce sens, qui méritent d'être soutenus, notamment au Malawi et au Bophuthatswana.

ELEPHANTS

Afrique de l'Ouest

Les éléphants d'Afrique de l'Ouest sont considérés comme la principale priorité parce qu'ils sont peu nombreux, que leur territoire a été fragmenté et qu'ils occupent des habitats d'une grande importance dans le contexte de la conservation de l'écosystème africain. Il est essentiel de tenir compte de ce facteur pour la conservation des éléphants de forêt d'Afrique de l'Ouest.

Côte d'Ivoire

La forêt de Tai est la plus vaste aire protégée de forêt comprenant des éléphants, à l'ouest de la faille du Dahomey. Cette forêt comprend nombre de plantes et de mammifères de l'Ouest africain. Le besoin le plus urgent est actuellement de finir de tracer les limites du parc et d'établir une zone tampon autour.

Libéria

Dans l'Ouest africain, Sappo est la deuxième zone de forêt intacte, pour ce qui est de la surface, et possède une population d'éléphants viable. Cette région ressemble beaucoup à la forêt de Tai mais son état de conservation n'est pas aussi bon.

Sierra Leone

Gola Lofei, seule forêt humide encore intacte du Sierra Leone, comporte ce qui est probablement la troisième population d'éléphants de forêt de la région, des hippopotames nains et des céphalophes endémiques. Il est nécessaire d'y entreprendre un programme de conservation en coopération avec la Lofei River Union (autorité responsable de la gestion à l'échelon local), qui prévoit de créer un barrage hydro-électrique dans la région. L'action proposée par le Sierra Leone a pour objectif de contrôler la région et de faire participer la Lofei River Union à une étude des problèmes de conservation locaux.

Ghana

Pour que les populations d'éléphants peu nombreuses des Parcs nationaux de Bia et Ankari puissent être maintenues, il importe de disposer de personnel ayant reçu une formation adéquate et équipé de matériel suffisant pour lutter contre le braconnage.

Sénégal

Le Parc national de Niokolo Koba comprend la population d'éléphants de savane la plus occidentale d'Afrique. Le parc est très important sur le plan biologique et son état de conservation satisfaisant. Sa population d'éléphants est menacée par le braconnage. Il est nécessaire d'assurer la survie de ce cheptel qui se monte actuellement à environ 200.

Bénin, Niger, Haute-Volta

Le Parc "W" comporte la population la plus nombreuse d'éléphants de savane d'Afrique de l'Ouest (environ 4 000 individus). Ce parc étant à cheval sur trois frontières, les informations de base sur sa population sont confuses et il est urgent de procéder à une évaluation coordonnée du nombre d'éléphants et de l'importance du déclin présumé de sa population.

Tanzanie

La Réserve de gibier de Selous est importante tant sur le plan biologique que pour son état de conservation. Il importe que son état soit maintenu tel quel afin d'assurer la survie de la population d'éléphants de savane la plus nombreuse d'Afrique de l'Est et australe. Cette réserve est également une zone prioritaire pour les rhinocéros noirs.

Zaïre

Le Parc national de Garamba présente un grand intérêt biologique et il serait possible d'améliorer son état actuel de conservation au moyen d'une assistance appropriée de petite envergure. Si l'on veut sauver le rhinocéros blanc du nord, il faut accorder la priorité absolue au Parc national de Garamba.

Le Parc national des Virungas est très important sur le plan biologique. Son état de conservation actuel relativement satisfaisant et le déclin de sa population d'éléphant dû au braconnage sont deux éléments qui en font une zone prioritaire pour la conservation. La présence de populations de gorilles des montagnes dangereusement menacées augmente encore la nécessité d'obtenir un soutien financier et de renforcer les capacités du personnel du parc à lutter contre le braconnage.

Cameroun

La population d'éléphants et de rhinocéros noirs du Parc national de Bouba Nidja est peu nombreuse mais viable. L'efficacité des opérations anti-braconnage menées par un personnel entraîné et motivé serait encore supérieure s'il disposait d'un équipement adéquat.

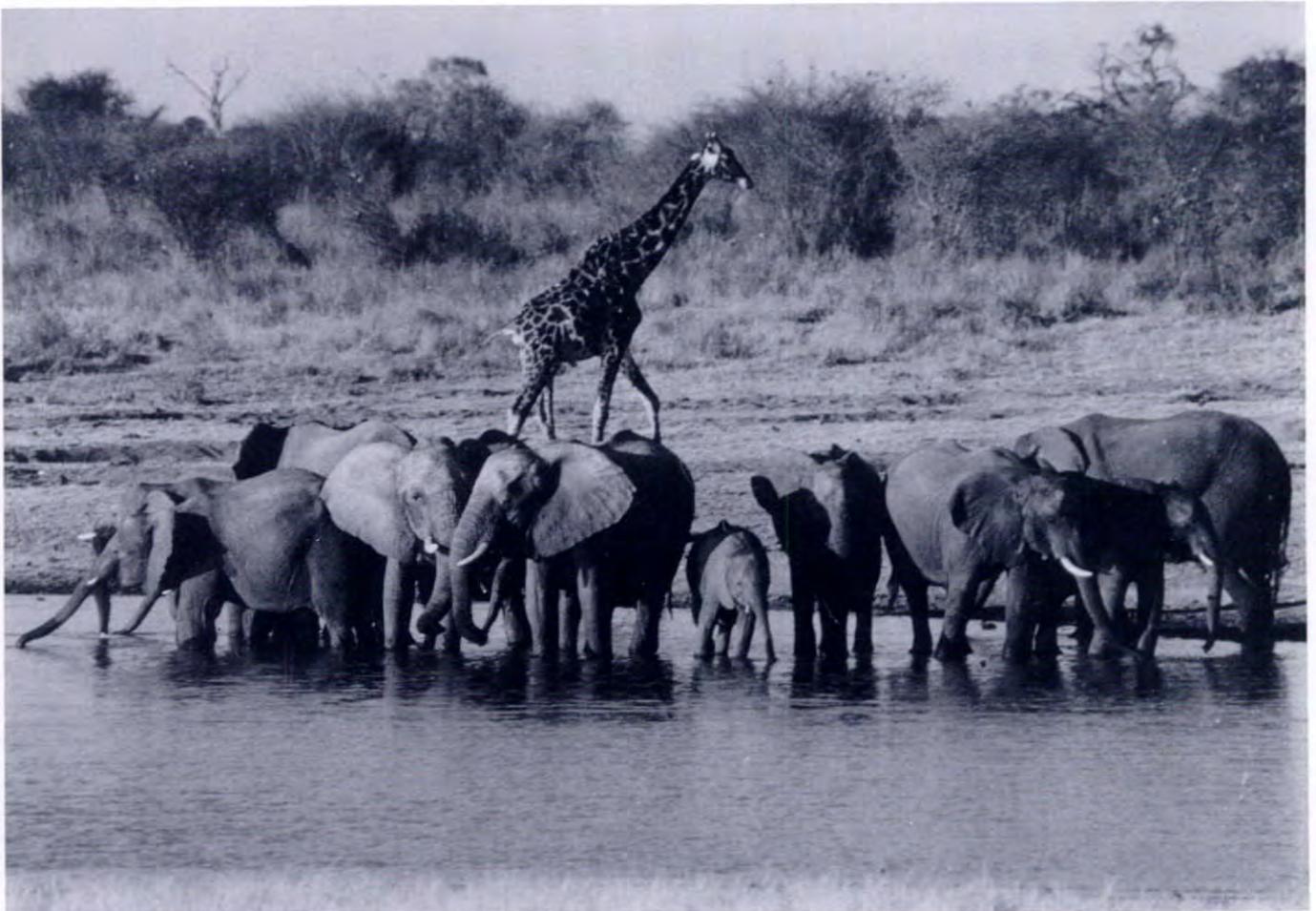
République centrafricaine

L'état de conservation du Parc national de Bamingi Bangoran doit être amélioré. La situation de l'éléphant dans la Réserve de Zemongo est précaire et il est absolument nécessaire d'entreprendre une campagne d'évaluation dans cette région.

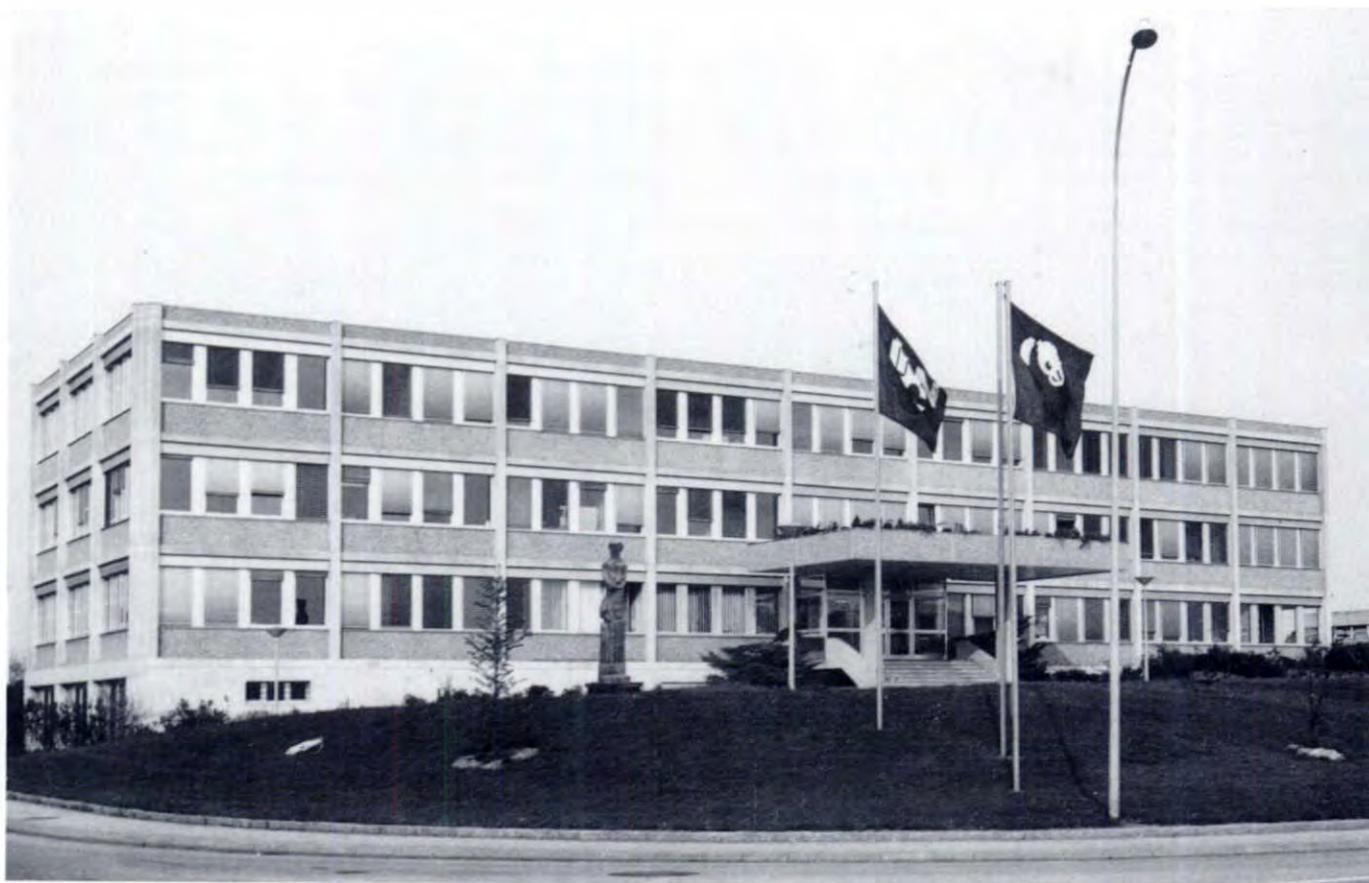
Afrique centrale et de l'Est

Bassin du fleuve Congo

Les plus grandes populations d'éléphants africains occuperaient les écotypes des forêts de basse altitude et des savanes boisées du bassin du fleuve Congo. Les pays de cette région sont: la République centrafricaine, le Cameroun, le Congo, le Gabon et le Zaïre. Les seules données quantitatives considérées comme fiables émanent de deux recensements qui arrivent au total de 30 000 éléphants. Les autres recensements donnant un total de 412 000 bêtes pour la même région sont peu dignes de foi. La population doit en réalité osciller entre 300 000 et trois millions d'éléphants et les tendances de cette population n'ont par conséquent pas pu être établies. Le statut taxonomique de l'éléphant de forêt n'a pas encore été véritablement résolu. Etant donné que la plus grande partie de l'ivoire africain en vente sur les marchés mondiaux provient du bassin du Congo, il est vital que le statut taxonomique des éléphants de cette région soit résolu et que leur répartition, leur nombre et leurs tendances par rapport aux principales communautés ou écosystèmes locaux soit établis. Il est impossible de songer à établir, et encore moins à mettre en oeuvre des priorités de conservation fondées sans ces informations. Une étude taxonomique appropriée, une enquête écologique et un recensement devraient être entrepris par des spécialistes compétents dans les plus brefs délais.



ACTION DE L'UICN ET DU WWF



Le Centre mondial de la conservation : le siège de l'UICN et du WWF

L'UICN et le WWF ont décidé d'entreprendre des actions dans un certain nombre de directions afin de promouvoir la collaboration internationale pour la conservation des éléphants et des rhinocéros:

- Le WWF a réuni d'importantes sommes et porté la gravité de la situation devant l'opinion internationale. Les fonds sont consacrés à des projets sur le terrain et à des activités de conservation en rapport, sous la direction et la gestion de l'UICN. Ces activités comprennent notamment le renforcement des réseaux de parcs nationaux, l'équipement des gardes des parcs et des unités de lutte contre le braconnage, la formation du personnel s'occupant des ressources naturelles, et enfin, l'éducation des jeunes africains en matière de conservation par le truchement de "Clubs nature" et par d'autres moyens.
- L'UICN et le WWF prennent conjointement contact avec des pays possédant des populations d'éléphants et de rhinocéros et avec ceux qui consomment et vendent les produits de ces animaux, afin d'arriver à un accord universel et à l'application efficace de la Convention sur le Commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
- Les consommateurs et les négociants de produits de l'éléphant et du rhinocéros sont également contactés afin d'obtenir leur coopération pour la conservation de ces espèces. Dans le cas du rhinocéros, cela implique une tentative de suppression de tout commerce et de toute exploitation de cet animal dont la survie est sérieusement menacée. Pour les éléphants, cela se traduit par une réglementation efficace du commerce de l'ivoire et du cuir comprenant des limitations considérables sur le plan national et international;
- La production de documents impossibles à imiter, autorisant le commerce de ces espèces et le poinçonnage indélébile de l'ivoire brut d'exportation ainsi que certaines mesures pratiques font déjà l'objet d'études approfondies;
- Des démarches sont entreprises auprès des gouvernements des pays industrialisés afin qu'ils apportent une aide technique aux pays africains désireux d'assurer la gestion efficace des espèces menacées, et auprès des autorités scientifiques pour réglementer le commerce des ressources sauvages.

CONCLUSION

L'heure de la décision

Depuis des temps immémoriaux, l'éléphant et le rhinocéros jouent un rôle prédominant dans la vie de l'Afrique, servant de sujet d'inspiration aux artistes et fournissant de la viande et d'autres produits aux populations locales. Nombre de pays du monde ont détruit leurs ressources sauvages; toutefois, elles sont encore abondantes dans plusieurs pays africains et plus d'un chef d'Etat de ce continent a prouvé son engagement dans la lutte pour la conservation en créant d'importants parcs nationaux et réserves naturelles.

Il existe encore de nombreux éléphants en Afrique. Bien que leur nombre diminue à mesure que leur habitat recule devant l'expansion de l'homme, ils ne sont guère menacés en tant qu'espèce, à condition toutefois d'être gérés efficacement. Mais les effectifs nombreux d'aujourd'hui ne représentent pas une garantie contre une extinction future. Il suffit de se rappeler les dizaines de millions de bisons américains réduits en moins de 50 ans à quelques centaines par une chasse aveugle, privant les indiens d'Amérique de leur principale ressource naturelle.

L'éléphant joue un rôle clé dans les écosystèmes naturels et peut avoir une grande influence sur l'agriculture. C'est pourquoi il est nécessaire de le gérer avec discernement. Une fois que le nombre d'éléphants qu'un pays doit conserver à long terme a été fixé, à la lumière des besoins de ses habitants, il est nécessaire de prévoir des réserves suffisamment étendues pour satisfaire les besoins en nourriture et en eau de ces animaux. Il importe aussi de prendre des mesures appropriées en matière de gestion et de protection. Certains pays ont déjà prévu d'importantes aires pour la conservation de l'éléphant et d'autres espèces. Il est cependant vivement recommandé à tous les gouvernements de s'assurer que les présentes dispositions conviennent bien à la situation de leur pays afin de prendre les décisions qui s'imposent avant qu'il ne soit trop tard.

L'ivoire et les produits de l'éléphant font partie du patrimoine de chaque nation, et les avantages que l'on peut en retirer devraient être utilisés pour le bien de tous. Actuellement, la plus grande partie des bénéfices rapportés par le braconnage et le commerce illégal de ces produits restent entre les mains d'individus et de groupes privés. Il faudrait, pour changer cette situation, arriver à la reconnaissance universelle et à l'application de la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES). Pour être pleinement efficace, cette Convention doit absolument jouir du soutien des législations nationales et de la coopération internationale.

Si la conservation des éléphants atteint ses objectifs, l'ensemble des autres espèces sauvages - y compris le rhinocéros - profiteront aussi de ses retombées. Le rhinocéros est toutefois un cas à part. Il est surtout menacé d'extinction à cause de la demande de corne émanant de pays non africains et qui font tout pour trouver les moyens de détourner les lois de protection. La communauté internationale se doit d'aider les gouvernements africains à sauver leurs populations de rhinocéros par des efforts soutenus, en s'efforçant notamment de transférer la demande des pays consommateurs de corne vers des produits de substitution ne constituant pas une menace pour les espèces sauvages.

Les nations développées du monde se sont déclarées prêtes à aider les nations en développement. Elles prévoient notamment d'apporter leur assistance financière et technique pour la conservation des ressources naturelles essentielles au bien-être de l'homme. L'UICN et le WWF se sont engagés à jouer un rôle de premier plan dans cette action.

ANNEXE

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

(R) Ratification
(A) Adhésion
(Ap) Approbation
(Ac) Acceptation

Afrique du Sud	15.07.1975 (R)	Malawi	05.02.1982 (A)
Allemagne, République fédérale d'	22.03.1976 (R)	Maroc	16.10.1975 (R)
Argentine	08.01.1981 (R)	Maurice	28.04.1975 (R)
Australie	29.07.1976 (R)	Monaco	19.04.1978 (A)
Autriche	27.01.1982 (A)	Mozambique	25.03.1981 (A)
Bahamas	20.06.1979 (A)	Népal	18.06.1975 (A)
Bangladesh	20.11.1981 (R)	Nicaragua	06.08.1977 (A)
Bolivie	06.07.1979 (R)	Niger	08.09.1975 (R)
Botswana	14.11.1977 (A)	Nigéria	09.05.1974 (R)
Brésil	06.08.1975 (R)	Norvège	27.07.1976 (R)
Cameroun, République-Unie du	05.06.1981 (A)	Pakistan	20.04.1976 (A)
Canada	10.04.1975 (R)	Panama	17.08.1978 (R)
Chili	14.02.1975 (R)	Papouasie-Nouvelle-Guinée	12.12.1975 (A)
Chine	08.01.1981 (A)	Paraguay	15.11.1976 (R)
Chypre	18.10.1974 (R)	Pérou	27.06.1975 (R)
Colombie	31.08.1981 (R)	Philippines	18.08.1981 (R)
Congo	31.01.1983 (A)	Portugal	11.12.1980 (R)
Costa Rica	30.06.1975 (R)	République centrafricaine	27.08.1980 (A)
Danemark	26.07.1977 (R)	République démocratique allemande	09.10.1975 (A)
Egypte	04.01.1978 (A)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	02.08.1976 (R)
Emirats arabes unis	20.11.1974 (A)	Rwanda	20.10.1980 (A)
Equateur	11.02.1975 (R)	Sainte Lucie	15.12.1982 (A)
Etats-Unis d'Amérique	14.01.1974 (R)	Sénégal	05.08.1977 (A)
Finlande	10.05.1976 (A)	Seychelles	08.02.1977 (A)
France	11.05.1978 (Ap)	Soudan	26.10.1982 (R)
Gambie	26.08.1977 (A)	Sri Lanka	04.05.1979 (A)
Ghana	14.11.1975 (R)	Suède	20.08.1974 (R)
Guatemala	07.11.1979 (R)	Suisse	09.07.1974 (R)
Guinée	21.09.1981 (A)	Suriname	17.11.1980 (A)
Guyane	27.05.1977 (A)	Tanzanie, République-Unie de	29.11.1979 (R)
Inde	20.07.1976 (R)	Thaïlande	21.01.1983 (R)
Indonésie	28.12.1978 (A)	Togo	23.10.1978 (R)
Iran	03.08.1976 (R)	Tunisie	10.07.1974 (R)
Israël	18.12.1979 (R)	Union des Républiques socialistes soviétiques	09.09.1976 (R)
Italie	02.10.1979 (R)	Uruguay	02.04.1975 (R)
Japon	06.08.1980 (Ac)	Venezuela	24.10.1977 (R)
Jordanie	14.12.1978 (A)	Zaïre	20.07.1976 (A)
Kenya	13.12.1978 (R)	Zambie	24.11.1980 (A)
Libéria	11.03.1981 (A)	Zimbabwe	19.05.1981 (A)
Liechtenstein	30.11.1979 (A)		
Madagascar	20.08.1975 (R)		
Malaisie	20.10.1977 (A)		



L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), fondée en 1948 est la principale organisation internationale indépendante en matière de conservation de la nature. Elle forme un réseau d'Etats membres, d'organisations non gouvernementales, de scientifiques et autres spécialistes de la conservation concernés par la protection et l'utilisation durable des ressources vivantes.

L'UICN compte 499 membres répartis dans 114 pays, entre autres, 58 Etats, 119 organismes de droit public et presque toutes les organisations internationales non gouvernementales de conservation les plus importantes.

Les six commissions de l'UICN se composent de quelque 1500 experts en matière d'écologie, d'éducation environnementale, de planification environnementale, de politique, droit et administration de l'environnement, de parcs nationaux et aires protégées et de sauvegarde des espèces. Elles sont d'un appui irremplaçable pour le WWF.

Le Secrétariat de l'UICN conduit ou facilite les fonctions essentielles de l'Union: surveillance continue de l'état de la conservation; préparation de plans pour traiter des questions de conservation (telle la Stratégie mondiale de la conservation); à partir de ces plans, promotion de l'action des gouvernements ou des organisations, selon le cas; fourniture d'avis ou d'assistance pour la mise en oeuvre de la conservation de la nature. Le Secrétariat coordonne le développement, le choix et la gestion des projets de conservation du WWF dans le monde entier. L'UICN assure également, au nom du PNUE, la gestion du Secrétariat de la CITES qui régleme le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.



Le World Wildlife Fund (WWF) est une fondation internationale pour la conservation de la nature dont le siège est en Suisse et qui a 26 affiliés, répartis sur tous les continents. Elle oeuvre à la conservation de la nature et de l'environnement naturel sous toutes ses formes: faune, flore, paysages, eau, air et autres ressources naturelles.

Le WWF a pour objectif de sensibiliser le public aux menaces pesant sur l'environnement, de susciter et d'obtenir le soutien moral et financier le plus solide, à l'échelle mondiale afin de protéger les ressources vivantes et de convertir ce soutien en action fondée sur des priorités scientifiques.

Le WWF fait en sorte que son programme soit fondé du point de vue scientifique, en travaillant en coopération étroite avec l'UICN, organisation avec laquelle il partage son siège.

Depuis sa fondation en 1961, le WWF a investi près de 70 millions de dollars dans plus de 3000 projets destinés à quelque 130 pays. Ces projets ont sauvé des animaux et des plantes de l'extinction et contribué à la conservation d'aires naturelles dans le monde entier. Le WWF a servi de catalyseur de l'action en faveur de la conservation de la nature, a joué de son influence sur les situations critiques en la matière et tissé des liens entre les besoins, les ressources scientifiques nécessaires pour les satisfaire et les gouvernements ou autres autorités dont l'intervention est indispensable.